

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE
2019
2020**

Un siècle de passion
pour l'agriculture et l'innovation



SOMMAIRE

4	EDITO
5	GOUVERNANCE
6	MODELE D’AFFAIRES / CHAINE DE VALEURS
6	ROUERGUE, AUVERGNE, GEVAUDAN, TARNAIS,
6	UN GROUPE INDEPENDANT ET INTERDEPENDANT
10	CHIFFRES CLES
11	CADRE DE REFERENCE
12	L’INNOVATION AU CŒUR DE LA STRATEGIE DU GROUPE
14	MATRICE DE MATERIALITE DU GROUPE RAGT
16	PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE ADAPTEE AUX MUTATIONS SRUCTURELLES DU CLIMAT ET DU MARCHÉ
16	TRANSITION DES MODÈLES AGRICOLES
22	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE
28	ALÉAS CLIMATIQUES
32	TRANSFORMATION DIGITALE
36	EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES
40	AGIR ET ENTREPRENDRE POUR AMELIORER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
40	PERTE DE LA BIODIVERSITE
44	CONSOMMATION D’ÉNERGIES NON RENOUVELABLES
46	EPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET PRODUCTION DE DÉCHETS
48	POLLUTION DES MILIEUX
52	PROTEGER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES DE NOS COLLABORATEURS
52	SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
56	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS
60	TABLEAU DES INDICATEURS
62	ITEMS OBLIGATOIRES
63	LEXIQUE

Notre 1^{ère} Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF exercice 18/19), nous a permis de renforcer notre réflexion sur notre démarche « RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises), et par conséquent sur certaines de nos actions et résultats, via les indicateurs de performance suivis.

Elle constitue à ce jour un outil de communication interne et externe RSE du Groupe RAGT et le point d'entrée pour le pilotage RSE du Groupe. Elle formalise nos contributions au monde agricole durable.

Elle présente également un intérêt sur une nouvelle forme de management des risques extra-financiers inhérents à nos différentes activités, tout en intégrant les attentes de nos parties prenantes internes, comme celles de nos collaborateurs, et externes sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Le Groupe s'engage sur l'amélioration continue de sa démarche RSE, et de ses performances extra-financières. Conscients de notre responsabilité vis-à-vis des impacts de nos activités, pour chacun des risques développés dans ce rapport, le Groupe réalise un état des lieux précis des politiques et actions mises en œuvre pour les maîtriser.

Cette présente DPEF, a été élaborée sur la base du travail de hiérarchisation des risques mené lors du précédent exercice, et grâce à la participation de nombreux contributeurs aux différents outils de Reporting déployés :

- Participation au questionnaire RSE annuel ;
- Réalisation d'une interview avec l'équipe projet RSE du Groupe, pilotée par le Pôle RH ;
- Alimentation du tableau de bord des indicateurs RSE ;
- Validation et contrôles des données.

Les entreprises sont les véritables acteurs du développement durable, et ce sont elles qui assurément en parlent le mieux en s'appuyant sur ce qu'elles font concrètement.

Vous souhaitant une bonne lecture.



Le Président du Directoire,

Claude TABEL

GOVERNANCE



Claude TABEL
Président du Directoire



Daniel SEGONDS
Président du Conseil de Surveillance



Laurent BORDAS
Membre du Directoire
Directeur général
de RAGT SA



Laurent GUERREIRO
Membre du Directoire
Directeur général
de RAGT Semences



Gildas MOUMAS
Membre du Directoire
Directeur général
de RAGT Plateau Central
jusqu'en février 2020



Nicolas LECAT
Directeur général
de RAGT Plateau Central
arrivée en octobre 2019

La gouvernance du Groupe est assurée par le Directoire qui élabore la stratégie. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le Président du Directoire dispose du pouvoir légal de représentation de la société à l'égard des tiers.

Le Conseil de Surveillance quant à lui exerce le contrôle permanent de la gestion et de la direction de la société par le Directoire. Le Président du Conseil de Surveillance assure trois missions principales qui lui sont propres. Il s'agit de la relation et du partage de la stratégie avec le Directoire, de la liaison avec les actionnaires et de la représentation institutionnelle de la société.

RAGT revendique son indépendance, ses racines aveyronnaises, sa foi dans le développement du monde agricole et une certaine originalité dans la composition comme dans les exigences de son actionnariat. La composition de l'actionnariat autour notamment d'actionnaires majoritaires dits historiques, de partenaires investisseurs et régionaux (établissements financiers et professionnels du monde agricole) et du salariat permet de garantir notre mission de réussite locale et d'ambition internationale.

MODÈLE D'AFFAIRES / CHAÎNE DE VALEUR

ROUERGUE, AUVERGNE, GÉVAUDAN, TARNAIS,

les quatre régions dans lesquelles RAGT puise son origine.

Le Groupe RAGT est connu depuis longtemps en Rouergue et dans les régions voisines, il l'est aussi de très nombreux agriculteurs dans toute la France et hors de ses frontières. En effet, le Groupe RAGT, entreprise régionale née en Aveyron où ses racines sont toujours bien vivaces, est allé au fil des décennies se confronter aux grands marchés internationaux. Le Groupe conserve un actionnariat original et fort, majoritairement historique, resté ancré dans le monde agricole.

UN GROUPE INDEPENDANT ET INTERDEPENDANT

Holding

RAGT SA

Holding animatrice du Groupe regroupant l'ensemble des services supports : juridique, comptabilité, finance, ressources humaines, communication et partenariat, expertise immobilière et assurances, système d'informations, actionnariat.

Métiers

RAGT Plateau Central

RAGT Plateau Central développe des activités de vente et de conseils auprès des agriculteurs et du grand public en Occitanie. Attentive à l'évolution des modèles agricoles et à l'écoute des attentes sociétales, elle se positionne et s'engage auprès des agriculteurs comme force de propositions et d'innovations dans tous les modes de production, en faveur d'une agriculture productive et durable.

RAGT Semences

RAGT Semences crée, produit et commercialise des semences dans les espèces majeures de grandes cultures et d'élevage. En investissant près de 18% de son chiffre d'affaires dans la recherche et l'innovation variétale, elle se donne des moyens à la hauteur de ses ambitions mondiales.

RAGT Energie

RAGT Energie est une société de recherche et de conseil en valorisation énergétique de la biomasse, domaine qui relève de l'économie circulaire, source de valeur pour le monde agricole. RAGT Energie développe son activité à partir des coproduits du bois, de l'agriculture et de l'industrie. C'est ainsi que l'agropellet CALYS, formulé à partir de coproduits végétaux, permet une valorisation territoriale.



RAGT, un siècle de passion pour l'agriculture et l'innovation

Crée en 1919 par des agriculteurs pour les agriculteurs, le Groupe RAGT s'est donné comme objectif d'assurer leur formation, de diffuser auprès d'eux le progrès technique, de leur fournir des produits de qualité, de promouvoir et d'aider par tous les moyens les productions animales et végétales.

L'année 2019 a été une année importante pour le groupe RAGT puisqu'il a célébré son centenaire le 2 juillet 2019 !

Activité

Fabrication d'aliments

Distribution agricole

Filières végétales / Collecte

Logistique

Conseil, Innovation, Développement

Magasins

Business units

Prodial, Promash

RAGT Plateau Central, Terrya

RAGT Plateau Central

RAGT Jardin & Maison

Recherche

Production

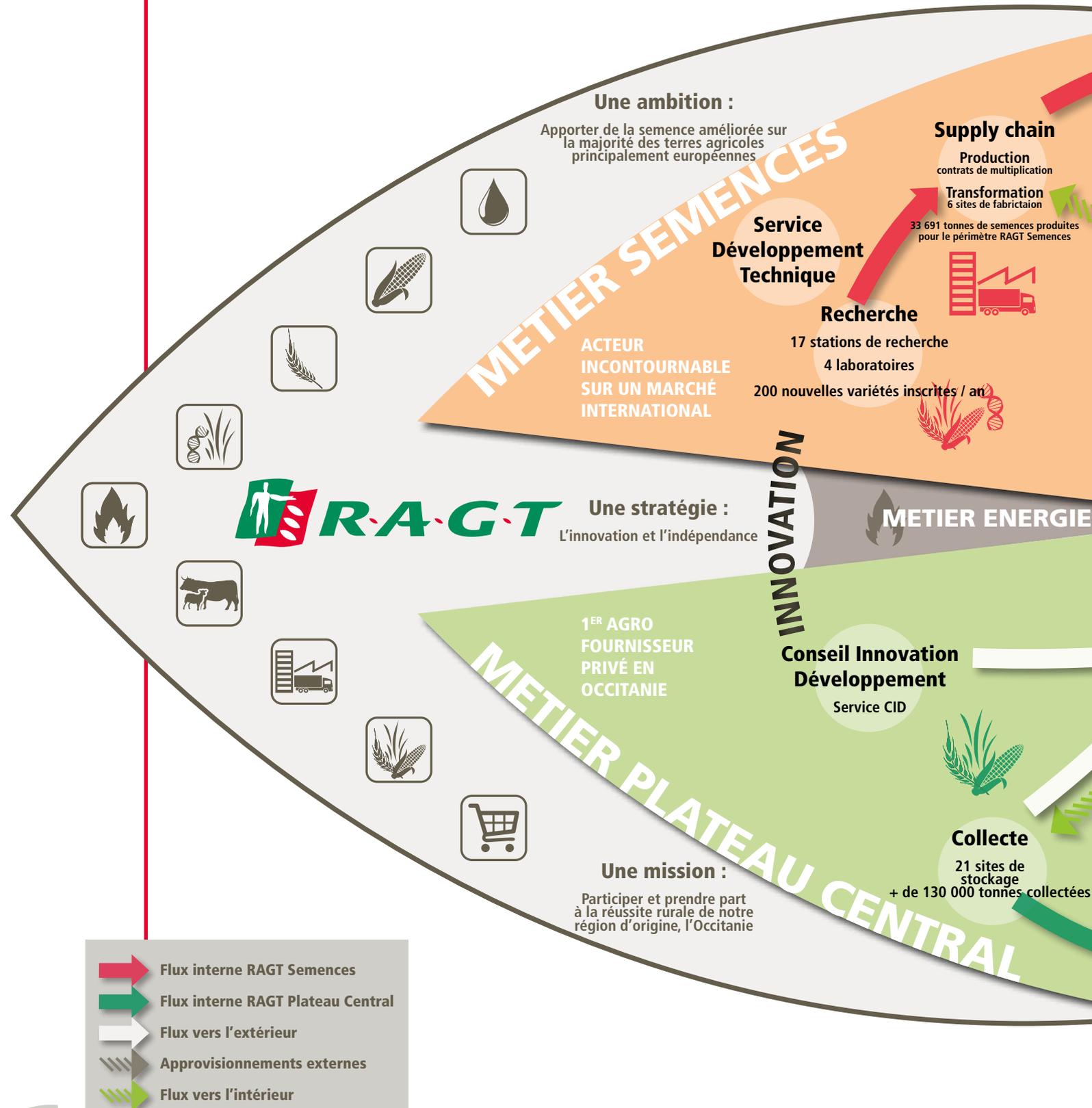
Commercialisation

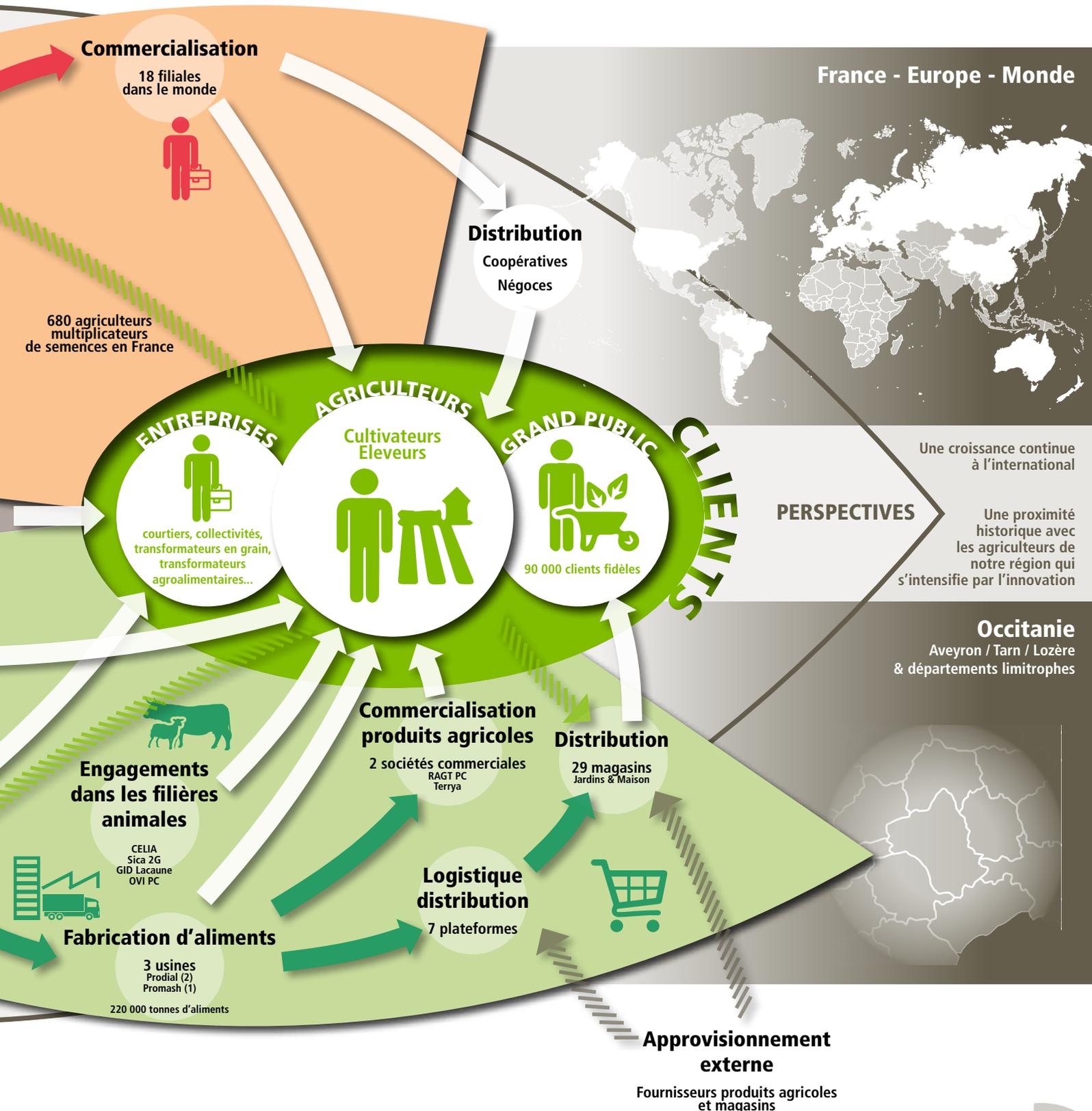
RAGT 2n

RAGT Semences et ses filiales internationales



MODÈLE D'AFFAIRES / CHAÎNE DE VALEUR





MODÈLE D'AFFAIRES / CHAÎNE DE VALEUR

RAGT dans le monde*


+1300
collaborateurs


+385
M€ de chiffre d'affaires


≈1050
actionnaires


3 millions
d'animaux nourris avec
les aliments RAGT


48
pays dans lesquels
les produits RAGT
sont commercialisés


45
programmes de recherche
menés simultanément


32
espèces sélectionnées


875 000
passages en caisse


10 000
agriculteurs clients de
RAGT Plateau Central

*chiffres donnés à titre indicatif

...et dans votre assiette


8/10
paquets de pâtes
vendus en France
produites avec du blé RAGT


1/2
bière vendue en Europe
à base d'orge de printemps RAGT


1/4
baguette de pain
vendue en Europe
produite avec du blé RAGT

CADRE DE REFERENCE

Ecrit il y a 15 ans à l'issue d'un échange riche et passionné entre actionnaires et dirigeants, le cadre de référence de RAGT est toujours d'actualité, il guide notre stratégie, il est distribué et commenté auprès de tous les collaborateurs qui rejoignent le Groupe.

Pour guider sa trajectoire, le Groupe s'est donné un projet qui comporte deux axes majeurs :

- Une ambition : celle d'apporter de la semence améliorée sur la majorité des terres agricoles principalement européennes ;
- Une mission : participer et prendre sa part à la réussite rurale de sa région d'origine.

Ce projet est mené dans un cadre de référence partagé et qui sert de point de repère à l'action.

Le cadre de RAGT est décliné selon deux composantes essentielles qui le définissent en grande partie : l'importance accordée au facteur humain d'une part et l'approche que RAGT veut avoir de ses métiers d'autre part.

Enfin, ce projet de RAGT s'inscrit dans une troisième dimension qui est celle des valeurs partagées. L'adhésion des individus aux valeurs mises en avant au sein du groupe :

- professionnalisme, rigueur, travail
- modestie, respect mutuel et aussi
- ambition, audace et authenticité

est reconnue comme un élément important pour le projet de l'entreprise, tout en veillant à maintenir une certaine diversité des personnalités sans laquelle il n'y a pas de vie de groupe.



MODÈLE D'AFFAIRES / CHAÎNE DE VALEUR

Zoom sur l'activité de recherche de la société RAGT 2n du métier RAGT Semences :

L'innovation variétale, portée par RAGT 2n, est au cœur de l'activité de RAGT Semences qui investit près de 18% de son chiffre d'affaires dans la recherche et inscrit par an près de 200 variétés dans 32 espèces : maïs, céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge, triticale, avoine), fourragères, gazons, sorgho, oléagineux (tournesol, colza), soja, protéagineux (pois, féverole), plantes de services (moutarde, radis). RAGT 2n met à disposition de ses clients des solutions variétales adaptées aux besoins et innovantes (ex : les variétés maïs Stressless H2O, la solution biocontrôle pour les méligèthes, les variétés résistantes à la cécidomyie...).



La durée d'un programme de recherche est de :

- 7 à 8 ans pour les espèces hybrides et les céréales
- 10 à 15 ans pour les plantes fourragères



INNOV

Zoom sur la société RAGT Energie, spécialisée dans la recherche et l'ingénierie en biomasse-énergie à destination des industriels, collectivités et coopératives.

L'INNOVATION au cœur de la stratégie du Groupe RAGT

RAGT



es Gazons
le France
ALE RAGT

INATION



RAGT
NERGIE

Zoom sur le service Conseil Innovation Développement, du métier RAGT Plateau Central, ayant pour objectif :

- D'accompagner les agriculteurs du territoire face aux enjeux de l'agriculture
- De développer des pratiques innovantes répondant aux attentes économiques, environnementales et sociétales
- D'être un support d'expertise, d'innovation, de développement, de méthodes au sein du métier RAGT Plateau Central



Cette cellule est venue renforcer le service Environnement-Bâtiment, créé il y a plus de 15 ans.

Une vision : participer et promouvoir la transition énergétique territoriale au travers de la valorisation énergétique de sous-produits industriels issus de surfaces agricoles.



La valorisation de déchets verts, comme contribution à la transition énergétique

MATRICE DE MATERIALITE DU GROUPE RAGT

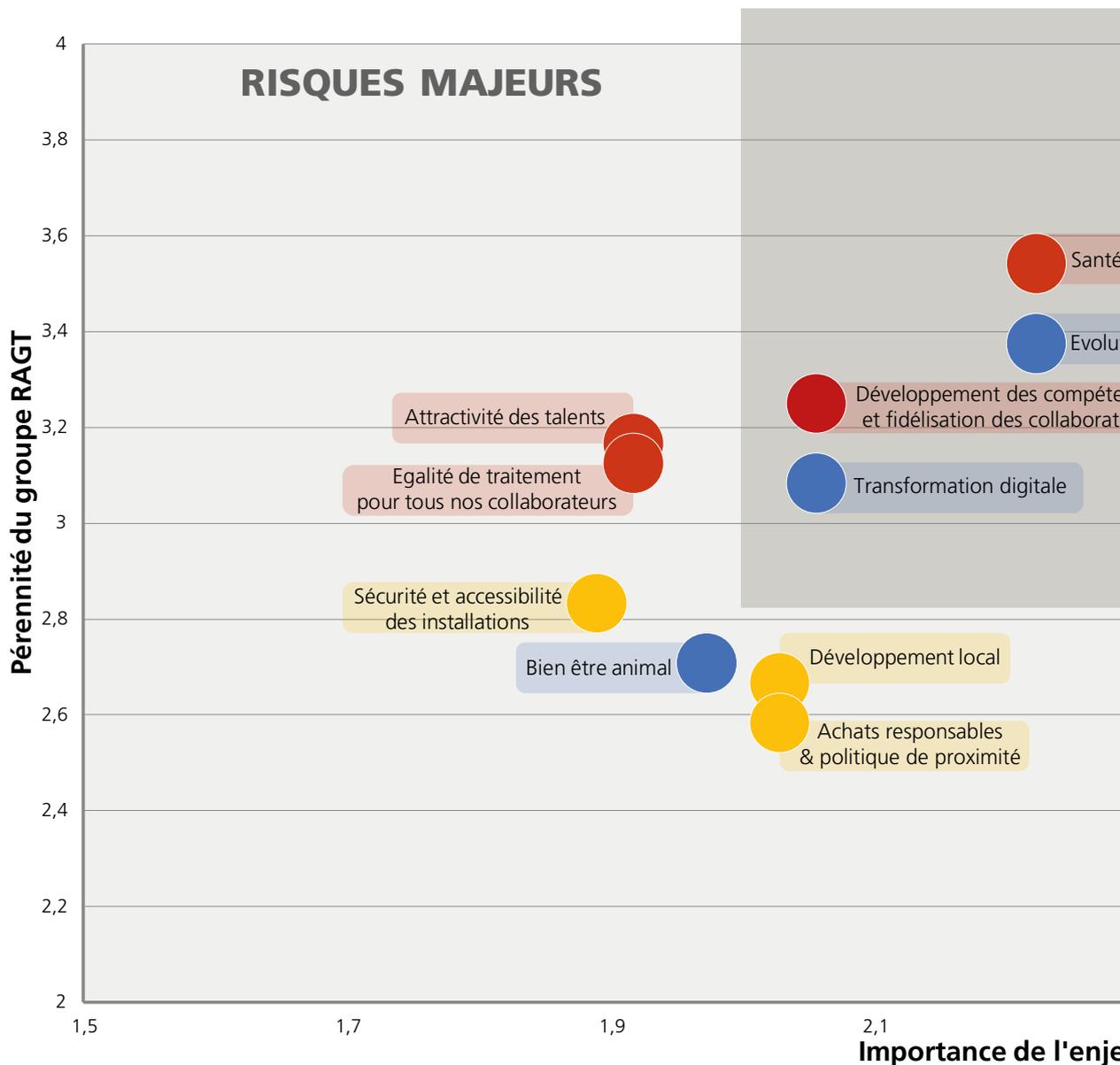
Les 11 risques ciblés ci-dessous ont été regroupés par axe stratégique RSE au sein de cette déclaration, afin de faciliter

Promouvoir une agriculture adaptée aux mutations structurelles du climat et du marché

- Transition des modèles agricoles
- Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire
- Aléas climatiques
- Transformation digitale
- Evolutions réglementaires

Protéger et développer les compétences de nos collaborateurs

- Santé, Sécurité et Conditions de travail
- Développement des compétences et fidélisation des collaborateurs



La matrice de matérialité permet de visualiser le résultat du travail de hiérarchisation des risques mené lors de l'exercice 18/19 (méthodologie décrite au sein de la DPEF 18/19). Elle fait apparaître les 11 risques principaux affectant la pérennité du groupe RAGT à court et moyen terme tout en considérant l'importance de ces risques pour nos parties prenantes. Sa validité est fixée pour une durée de trois ans, sauf en cas d'évènement majeur ou modification de notre modèle d'affaires. **Aussi, nous prévoyons d'impliquer nos parties prenantes principales à la prochaine révision prévue pour l'exercice 21/22.**

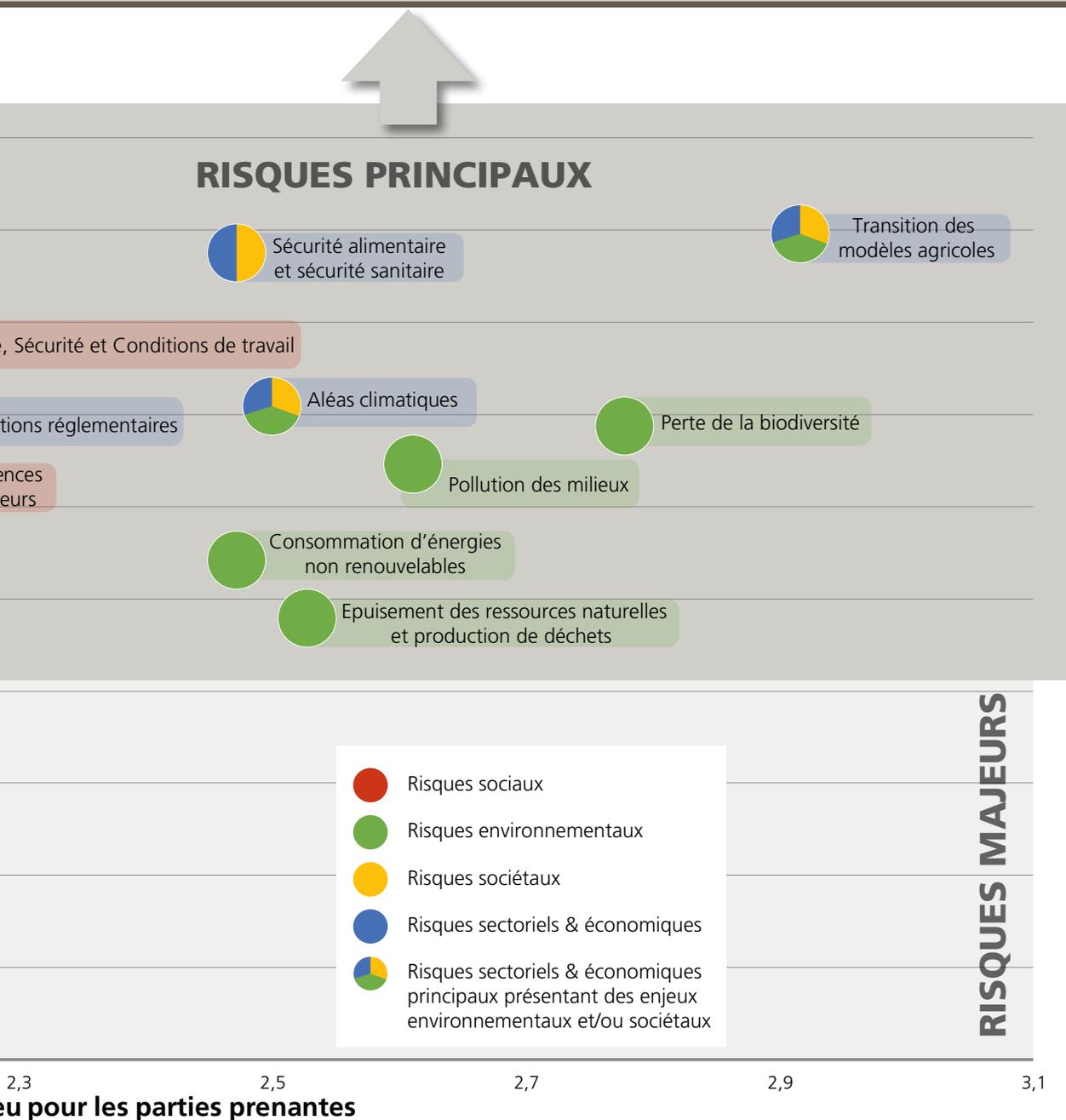
er la compréhension et la lecture :

Agir et entreprendre pour améliorer notre empreinte environnementale

- Perte de la biodiversité
- Consommation d'énergies non renouvelables
- Epuisement des ressources naturelles et production de déchets
- Pollution des milieux

Sur cette base, la structure rédactionnelle développant chacun des risques principaux a été réfléchié comme suit :

- Une description du risque,
- Une description de notre politique mise en œuvre pour gérer le risque et de nos actions associées. Nous nous engageons à améliorer en continu la formalisation de nos politiques et objectifs associés.
- Une présentation de nos résultats obtenus, indicateurs clés de performance suivis et de nos engagements définis.



Promouvoir une agriculture adaptée
aux mutations structurelles
du climat et du marché



INDICATEURS

RISQUES SECTORIELS & ÉCONOMIQUES

238 actions de formation auprès
des agriculteurs réalisées par le service CID
soit +12,26% au regard du précédent exercice
+53,13% du chiffre d'affaires de notre offre Bio,
au regard du précédent exercice

2665 tonnes de plantes de services produites et commercialisées
par RAGT Semences et plus de 100 tonnes par RAGT Plateau Central et Terrya

TRANSITION DES MODÈLES AGRICOLES

Aujourd'hui l'agriculture est en pleine mutation :

- Elle s'intègre dans un système qui allie la triple performance (économique, environnementale, sociétale) ;
- Elle évolue vers de nouveaux modèles de production, sur la base des fondamentaux agronomiques et catalysés par les nouvelles technologies, le numérique, la génétique, le biocontrôle... ;
- Elle est, d'obligation, de plus en plus tracée pour garantir la qualité des productions, le respect des normes environnementales ou le bien-être animal.

La transition des modèles agricoles, se traduit par une modification de l'offre alimentaire et des pratiques agricoles, en adéquation avec les besoins et attentes de la société et la prise en compte de l'environnement (utilisation des intrants, érosion des sols, diminution des surfaces cultivées..).

Pour répondre aux attentes des consommateurs, la transparence des industriels agroalimentaires et des producteurs sur leurs produits devient incontournable (origine, filière, pratiques durables, valeurs nutritionnelles..).

Aussi, nous observons une attente des parties prenantes de plus en plus marquée (diminution des nuisances, maîtrise des rejets/pollutions, réduction des produits phytosanitaires...), mais aussi un durcissement de la législation sur l'agriculture conventionnelle (réglementation sur les produits phytosanitaires de synthèse), et un changement dans les politiques de soutien auprès des agriculteurs.

Face à ce constat, de nombreux agriculteurs sont de plus en plus sensibles à cette triple performance (économique, environnementale, sociétale) et revoient leurs pratiques agricoles pour assurer la pérennité de leur exploitation.

Le Groupe RAGT, fort de 100 ans de connaissance des marchés agricoles, se doit de contribuer à cette transition pour :

- Satisfaire ses parties prenantes ;
- Ne pas affaiblir la relation de confiance qui existe entre la filière, les agriculteurs et les consommateurs ;
- Assurer la pérennité de ses activités.

Nous connaissons également la difficulté d'un changement brutal de modèle sur des systèmes économiques fragiles.

Notre politique :

Le Groupe RAGT est pleinement engagé dans cette transition des modèles agricoles.

L'objectif du Groupe est d'accompagner l'ensemble des agriculteurs pour répondre à leurs objectifs d'une agriculture rentable et durable.

Notre contribution se traduit :

- Pour le métier Semences : par la recherche, la production, la fabrication et la commercialisation de solutions pour les agriculteurs. Nos techniciens du service production ont également un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des agriculteurs multiplicateurs de semences, sur le recours aux produits phytosanitaires et sur les solutions alternatives pouvant être mises en place.

A titres d'exemples, ci-après des actions tangibles de notre politique : « Une 3ème voie, l'Agriculture de conservation » ; « L'innovation génétique – Gènes de résistance » ; « Focus international – RAGT Seeds UK : RGT Beetleblocker ».

- Pour le métier Plateau Central : par une offre adaptée aux besoins de notre région d'origine, la création d'un service Bio, l'accompagnement des agriculteurs par nos conseillers technico-commerciaux, et l'activité de conseil et de formation dispensée par le service CID.

Concernant la réduction des produits phytosanitaires, la politique de RAGT Plateau Central est de proposer en priorité des solutions alternatives lors de la vente aux clients grand public et professionnels.

A titres d'exemples, se référer aux actions tangibles suivantes : « Le service CID et son offre de formations » ; « Notre offre Agriculture Biologique (AB) » ; « Une 3ème voie, l'Agriculture de conservation » ; « Les Biocontrôles ».



TRANSITION DES MODÈLES AGRICOLES

Nos actions :

Une 3^{ème} voie, l'Agriculture de conservation

Face à des insectes et maladies qui deviennent de plus en plus résistants aux produits phytosanitaires et face à l'érosion et à la dégradation des sols, le Groupe RAGT promeut auprès des agriculteurs une nouvelle forme d'agriculture, appelée « l'agriculture de conservation ». Elle repose sur plusieurs aspects, développés dans le risque « Perte de la biodiversité ».

Nous retrouvons entre autres les plantes de services, permettant de baisser la pression des adventices, des insectes, et des maladies (« stress biotiques ») et ainsi réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

RAGT commercialise, au sein de ses réseaux, les plantes de services auprès des agriculteurs :

- 2 759 tonnes de plantes de services produites et commercialisées par RAGT Semences et ses filiales commerciales sur l'exercice 19/20, contre 2 665 tonnes en 18/19
- Plus de 100 tonnes de plantes de services commercialisées par RAGT Plateau Central sur l'exercice 19/20, issues à 100% des fabrications de RAGT Semences.

Notre participation dans le réseau « fermes 30 000 », réseau de fermes innovantes, présentée au sein de la DPEF 18/19 est toujours d'actualité, et nous permet d'accroître nos connaissances sur les plantes de services et de réaliser des essais dans des conditions réelles au sein d'exploitations agricoles.

L'innovation génétique – Gènes de résistance

Les programmes de sélection sont souvent constitués de deux parties.

La plus connue est la sélection variétale, qui développe de nouvelles variétés à partir de croisements de parents d'intérêt et de la sélection de leurs descendants dans un réseau complet d'essais. Les variétés obtenues sont sélectionnées sur leurs résistances aux pathogènes, leurs caractéristiques agronomiques, leur productivité ainsi que pour leur profil qualité.

Un deuxième volet de nos programmes de sélection moins connu mais tout aussi important est le programme de développement parental aussi appelé Pre-Breeding. Ce programme se positionne en amont du programme de sélection variétale. Un de ses objectifs est d'identifier des gènes d'intérêt absents de nos pool génétiques et de les introduire par voie conventionnelle dans des variétés compétitives et adaptées à nos régions. Un second objectif consiste à accumuler (ou pyramider) les gènes de résistance aux pathogènes (pour un génotype) afin d'obtenir un système de défense large et diversifié et rendre les résistances plus durables dans le temps. C'est sous l'ombrelle de la marque « Gene Care » que sont commercialisées les variétés présentant cette résistance dite pyramidale (ou ces résistances pyramidées). Cette marque est déposée et d'ores et déjà appliquée en France aux espèces colza, tournesol, blé tendre, blé dur et triticale RAGT.



Exemple de variété résistante en céréales à paille :

- RGT Wolverine est la première variété de blé tendre d'hiver en Europe comprenant le gène de résistance à la JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge, découverte en 1978), axe fort de nos programmes de recherche.
- Cette variété est issue de 20 années de développement et de sélection chez RAGT.
- La variété, adaptée au seul territoire anglais, apporte une solution génétique à l'agriculteur en diminuant son besoin en application d'insecticide.

Exemple de variétés résistantes en colza :

- Les variétés COOGAN, CADRAN, TEMPO et PICASSO (destinées à la fabrication d'huiles alimentaires et de biocarburants) possèdent une résistance partielle à la jaunisse (virus « TuYV » transmis par les pucerons).
- Cette résistance permet d'éviter un traitement insecticide à l'automne. Elles sont donc reconnues dans le dispositif fiches actions «CEPP» (Cf. risque « Perte de la biodiversité »). Elle permet également d'optimiser la production, et de faciliter la culture.
- Elles sont principalement commercialisées en France, et les ventes ont été multipliées par 8 sur l'exercice 19/20 au regard du précédent exercice.

En tant que sélectionneur, nous accompagnons les agriculteurs dans leurs besoins d'aujourd'hui ainsi que dans le développement de solutions durables aux problématiques de demain. Les programmes de sélection pour le développement parental et variétal vont main dans la main pour atteindre ce but.

Focus international – RAGT Seeds UK : RGT Beetleblocker

Au Royaume-Uni, la superficie de la culture du Colza a considérablement diminué depuis l'interdiction des traitements de semences aux néonicotinoïdes (760 000 ha à son apogée à environ 350 000 ha aujourd'hui), et avec la pression croissante de l'altise de la tige du chou (insecte ravageur), de nombreux producteurs cherchent des solutions alternatives pour aider à dissuader l'invasion et à réduire les dommages causés par les coléoptères.

Nouveau concept introduit en 2020, RGT Beetleblocker est un mélange de plantes de services, qui vise à réduire les dommages causés par l'altise.

Le mélange se compose d'une nouvelle variété de colza hybride à haut rendement brut, RGT Blackmillion, ainsi que de deux légumineuses :

- Du fenugrec : des essais menés ont montré que le fenugrec est très efficace pour réduire les dommages causés par l'alimentation en automne et le nombre de larves au printemps. L'odeur dégagée par cette espèce repousse les altises et elles se retirent de la récolte avant que beaucoup d'entre elles aient eu la chance de se nourrir et de pondre des œufs. Le fenugrec est également une légumineuse, il est donc capable de fixer l'azote (dont a besoin la culture de colza) ;
- Du trèfle berseem : en tant que fixateur d'azote supplémentaire et suppresseur de mauvaises herbes.

Au regard des résultats d'essais réalisés en France, le mélange a réduit le nombre d'altises de 25% début octobre et de 70% à la fin du mois de novembre ou du mois suivant. Des essais ont également été mis en place au Royaume-Uni afin de fournir des données indépendantes d'essais pour compléter les essais réalisés en France.

En plus d'agir comme un moyen de dissuasion contre l'altise, le fenugrec et le trèfle berseem profiteront au sol en ajoutant de la matière organique en se décomposant. L'azote qu'ils fixent permet également aux agriculteurs de réduire la quantité d'engrais azotés.

Traditionnellement, la zone la plus touchée est centrée sur l'est de l'Angleterre, mais nous voyons se développer un intérêt pour RGT Beetleblocker à travers l'ensemble du pays, ce qui montre à quel point l'altise est nuisible pour les producteurs de colza.

Environ 1 500 ha seront disponibles pour les semis à l'automne 2020.

L'objectif principal de RGT Beetleblocker est de donner aux agriculteurs la possibilité de cultiver avec succès une culture de colza sans avoir à effectuer plusieurs pulvérisations de pesticides, dont l'efficacité peut être minime en fonction des conditions d'application. À l'avenir, les résultats des essais au Royaume-Uni aideront RAGT Semences à fournir des conseils agronomiques auprès des agriculteurs concernés par cette problématique, leur permettant d'obtenir une meilleure récolte de colza et de protéger leur sol.

TRANSITION DES MODÈLES AGRICOLES

Le service CID et son offre de formations

Face aux enjeux de la transition des modèles agricoles, le service CID s'est donné pour mission depuis sa création en 2017, d'accompagner, par la formation, les agriculteurs qui souhaitent prendre part à ce challenge de l'innovation et de la multi performance.

Nos conseillers technico-commerciaux relayent au quotidien auprès des agriculteurs les formations proposées ou susceptibles de les intéresser, pouvant être agréées par l'organisme de financement VIVEA pour une prise en charge partielle du coût de la formation.

Elles sont décrites dans un catalogue régulièrement mis à jour ; ci-dessous les nouvelles formations proposées sur l'exercice 19/20 :

Sol, agronomie, fertilisation et protection des cultures

- La conduite des céréales pour améliorer les performances économiques et environnementales
- Les leviers agronomiques pour améliorer les performances en production de maïs semences
- Comprendre la réglementation des couverts végétaux et maîtriser les techniques d'implantation
- Connaître les bio-agresseurs des cultures et les méthodes de lutte agronomique
- Conduite des cultures en agriculture biologique

Conduite et valorisation des fourrages

- Conduite et maîtrise de la luzerne : une culture à part entière
- Améliorer la performance économique en système ovin extensif

Alimentation et santé animale

- Maîtriser l'élevage des chevrettes, et améliorer la qualité du lait des mères

Environnement et bâtiment

- Conception des bâtiments d'élevage, conséquence agronomique et performances animales

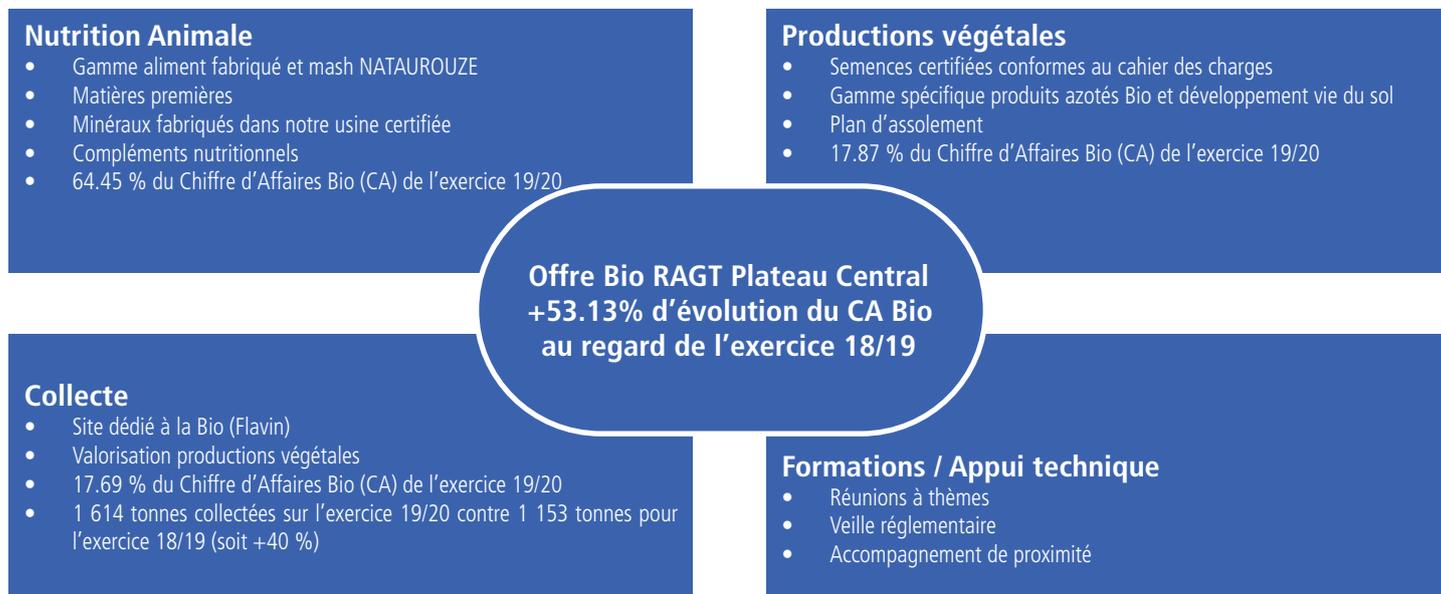
Sur l'exercice 19/20, 238 actions de formation ont été dispensées par le service CID auprès des agriculteurs, soit une hausse de 12,26% par rapport à l'exercice précédent.

Pour le prochain exercice, l'objectif est fixé à 300 actions de formation auprès des agriculteurs, avec la volonté de toucher un plus grand nombre, y compris les agriculteurs non clients de RAGT Plateau Central.

Ces formations seront également proposées aux collaborateurs du Groupe via le catalogue de formations internes, publié sur l'intranet RAGT et donc accessible par tous. Elles cibleront davantage la production au champ (RAGT Semences), la recherche (RAGT 2n), et nos forces commerciales.



Notre DPEF 18/19 présentait la structuration de notre offre AB au sein de nos deux métiers complémentaires. Pour l'exercice 19/20, nous avons souhaité réaliser un zoom sur le service Bio de RAGT Plateau Central, créé en juillet 2016, chargé d'accompagner les agriculteurs dans l'optimisation de leurs productions en agriculture biologique :



L'exercice prochain sera marqué par un évènement important, puisque le service Bio sera renforcé, et concrètement intégré dans chacune des activités présentées ci-dessus.

Les Biocontrôles

Les Biocontrôles ou Stimulateurs de Défense des Plantes (SDP), sont des substances ou micro-organismes vivants non pathogènes capables d'induire des réponses de défense chez une plante qui conduisent à une meilleure résistance de la plante face à des stress biotiques. Ils s'appliquent par pulvérisation et vont avoir un effet sur les bio agresseurs (maladies, ravageurs). Ils peuvent être associés aux Biostimulants qui vont eux avoir un effet sur les stress abiotiques : conditions climatiques, structure du sol... (Cf. risque « Aléas climatiques »).

Ils connaissent un développement croissant ces dernières années et RAGT Plateau Central contribue à leur développement, favorisant une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires :

- Le service CID mène des essais et propose une formation spécifique sur le sujet (« Connaître les bio agresseurs des cultures et leur méthode de lutte agronomique »).

Un protocole d'essais en Orge, Blé tendre, Blé de force et Blé dur a été défini pour l'année 2020. L'objectif est de comparer les rendements obtenus avec 100% de produits phytosanitaires, 50% de produits phytosanitaires / 50% de Biocontrôles, et 100% de Biocontrôles.

- Les ventes de produits de Biocontrôle réalisées par RAGT Plateau Central sur la campagne 2019-2020 étant éligibles à une fiche action CEPP représentaient plus de 5000 Ha.

Promouvoir une agriculture adaptée
aux mutations structurelles
du climat et du marché

RISQUES SECTORIELS & ÉCONOMIQUES



100% de nos sites Filières Végétales
certifiés CSA-GTP

100% de nos usines de fabrication
d'aliments certifiées RCNA

76% des fournisseurs Prodiat et Promash certifiés sur un référentiel Oqualim

394 tonnes de semences de lin et 90 tonnes de féveroles produites pour la filière Bleu Blanc Cœur

Près de 1800 tonnes de blé stockées sans insecticide

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire sont deux enjeux distincts, respectivement « nourrir les populations actuelles et futures » et « garantir un produit de qualité, conforme et sans danger pour la consommation ».

Pourtant ces deux enjeux vont de pair, il s'agit ici de garantir une production de qualité, en termes de : quantité, conformité aux exigences, coût et délai ; mais aussi assurer à la fois la rémunération de tous les acteurs de la chaîne de valeurs, et la transparence sur les modes de production, devant répondre aux différentes attentes des clients/consommateurs.

Pour cela, il est également nécessaire de faire évoluer les outils de production, impliquant dans certains cas de forts investissements.

La crise sanitaire COVID-19 replace l'acte de production agricole au cœur de cette sécurité alimentaire.

Une démarche qualité est aussi un incontournable aujourd'hui, et elle est au cœur de nos préoccupations pour ne pas s'exposer aux risques suivants :

- Non satisfaction des clients entraînant une perte des marchés (un outil : l'écoute client) ;
- Non-conformité réglementaire : pénalités, mises en demeure... ;
- « Scandale alimentaire » : mise en œuvre de la procédure de retrait-rappel, dégradation de l'image du Groupe.

A contrario, garantir la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire, donne l'assurance de la satisfaction client, une meilleure efficacité et intrinsèquement la pérennité de l'activité.

Le Groupe RAGT, de par son positionnement au sein de plusieurs filières, a conscience de ces risques, pouvant affecter la relation de confiance qui nous unit à nos fournisseurs et nos clients.

Notre politique :

Le Groupe RAGT fait de l'accessibilité, de la sûreté et de la qualité de ses produits une des principales priorités et exige une opérationnelle sur toute sa chaîne de valeur.

Nos différentes activités sont engagées dans des démarches volontaires de respect de référentiels normatifs et de cahiers des charges stricts permettant d'obtenir une qualité et une sécurité alimentaire optimale :

- Les activités de production et de transformation de semences (RAGT Semences) : Cf. « La gestion du risque phytosanitaire de la Recherche à la Commercialisation » ;
- Les activités de collecte, de transport, de stockage et de commercialisation du grain (RAGT Plateau Central) : Cf. « Certification CSA-GTP » ; « Stockage sans insecticide au sein de nos silos (Filières Végétales) » ; « Filière Bleu Blanc Cœur » ;
- La fabrication d'aliments pour la nutrition animale (Prodial et Promash) : Cf. « Nos usines de fabrication certifiées » ; « Filière Bleu Blanc Cœur » ;
- Les activités de vente de produits alimentaires (RAGT Jardin et Maison) : Cf. DPEF 18/19.

Ainsi, pour chaque activité des audits internes et externes sont réalisés, des contrôles de qualité et de traçabilité sont opérés. Ces engagements sur la qualité sont portés sur nos différents sites par des Responsables Qualité.

L'objectif du Groupe est clair, garantir un haut niveau de qualité, par le maintien des certifications obtenues et l'amélioration continue de ses processus.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Nos actions :

La gestion du risque phytosanitaire de la Recherche à la Commercialisation

RAGT Semences s'est inscrite dans une démarche volontaire visant à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion du Risque Phytosanitaire (PGRP), applicable de la Recherche (RAGT 2n), à la production au champ et à la fabrication au sein de nos usines.

Le PGRP est un référentiel élaboré par le Service Officiel de Contrôle et Certification des Semences (SOC) pour répondre aux exigences du Règlement européen pour la Santé des Végétaux (RSV) applicable à l'export.

Ce PGRP, inclus dans le système de management de la qualité, et animé au quotidien par le service qualité de RAGT Semences, comprend notamment :

- Une description des flux de semences (avec nos partenaires, fournisseurs, mais aussi en interne) ;
- Une analyse des risques portant sur l'introduction et la dissémination de pathogènes, basée sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) ;
- Une description des formations dispensées aux équipes (par exemple sur l'identification des pathogènes via des contrôles visuels) ;
- Un plan de contrôles (par échantillonnage) ;
- Une description du processus d'alerte en cas d'identification d'un nuisible concerné par une mesure de quarantaine par l'Union Européenne.

Notre PGRP est déposé au SOC qui réalise un audit tous les 18 mois.

A la clôture de l'exercice 19/20, nous disposons d'une certification pour deux espèces : le tournesol et la luzerne.

Cette certification nous permet d'apposer le Passeport Phytosanitaire (obligatoire pour certaines espèces destinées à circuler en Europe) sur nos sacs de semences.

Les entreprises qui n'ont pas de PGRP sont évaluées dans le cadre de l'apposition du Passeport Phytosanitaire.

Notre objectif est d'obtenir sur l'exercice 20/21, la certification pour le colza, le soja et l'orge.

Hors Union Européenne, ce sont les services de la protection des végétaux France qui sont chargés de délivrer des « certificats phytosanitaires » sur la base de nos auto-contrôles mis en place en lien avec notre PGRP.



Certification CSA-GTP

Outre nos 21 silos de collecte (Filières Végétales) certifiés, le société Terrya, société commerciale du Groupe, a été auditée en Juin 2020 sur le référentiel CSA-GTP, apportant en cas de certification, l'assurance du respect des bonnes pratiques sur les activités de collecte, stockage, commercialisation, et transport de Céréales, Oléagineux et Protéagineux. Cette certification est donc attendue sur l'exercice 20/21.

Stockage sans insecticide au sein de nos silos (Filières Végétales)

Au-delà de la demande sociétale qui s'intensifie (consommateurs) et des exigences des meuniers avec qui nous travaillons, nous avons la volonté de diminuer le recours aux insecticides pour le stockage et la conservation de grains dès que cela est rendu possible.

Pour cela, nous déployons tous les efforts possibles :

- Rigueur à la réception du grain (contrôle d'absence d'insectes par exemple)
- Nettoyage efficace de la céréale (à l'aide de nos installations industrielles équipées de pré-nettoyeurs et nettoyeurs)
- Ventilation adaptée au sein de la cellule de stockage : l'objectif est de baisser au plus vite la température du grain après la moisson afin de bloquer le développement des insectes (utilisation de la thermométrie : sur l'exercice 19/20, nous avons équipé le silo de VIELMUR)

Sur l'exercice 19/20, nous avons réussi à stocker près de 1800 tonnes de blé et les commercialiser dans des filières demandant des blés stockés sans utilisation d'insecticide de stockage. **Nous prévoyons 2 500 tonnes pour l'exercice prochain.**

Filière Bleu Blanc Cœur

Nous avons nous aussi fait « le choix du cœur ».

RAGT produit du lin depuis plus de 10 ans et de la féverole depuis 3 ans. Cette culture (incluant notamment notre variété de féverole « Tiffany ») est exclusivement destinée à l'alimentation animale dans la filière Bleu Blanc Cœur et est extrudée dans notre usine Promash en partenariat avec VALOREX.

« Bleu-Blanc-Cœur répond aux objectifs de l'alimentation durable définie selon la FAO comme : nutritionnellement adéquate, culturellement acceptable et environnementalement meilleure.

Les pouvoirs publics ont reconnu l'utilité de l'action de l'association. En effet, celle-ci est reconnue d'intérêt nutritionnel et environnemental par l'Etat français et les Nations Unies » (<https://www.bleu-blanc-coeur.org/a-propos/nos-reconnaisances/>).

Notre engagement dans cette filière sécurise plusieurs acteurs : d'une part l'agriculteur avec un prix garanti dès le semis et la mise en place de la culture, l'organisme stockeur (Filières Végétales) avec une marge garantie et sécurisée, et VALOREX avec un approvisionnement garanti et de qualité.

La proximité de l'usine Promash (Aveyron) du lieu de production (Tarn) permet également de limiter les coûts logistiques et de réduire l'impact carbone lié au transport.

Au total, sur l'exercice 19/20, nous avons produit/collecté :

- Plus de 400 tonnes de lin (en partenariat avec 22 agriculteurs)
- Et 150 tonnes de féverole (en partenariat avec 7 agriculteurs)



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Nos usines de fabrication certifiées

Sur l'exercice, l'usine Promash située à SAINTE-RADEGONDE, près de Rodez, **a obtenu la certification RCNA** (Référentiel de Certification Nutrition Animale) suite à un audit réalisé en Novembre 2019. 100% de nos sites de fabrication d'aliments pour la nutrition animale sont donc certifiés. **Nous avons atteint l'objectif fixé.**

Ce référentiel sectoriel, donne l'assurance que les processus ci-après sont mis en œuvre :

« Maîtrise de nos fournisseurs et de nos achats ; Surveillance qualitative des matières premières et produits finis par la gestion des plans de contrôles ; Traçabilité ; Analyse des dangers selon la méthode HACCP, Élimination et gestion des déchets ; Formulation et étiquetage ; Gestion des commandes de produits médicamenteux ; Formations et qualifications du personnel ; Gestion des situations d'urgence, des réclamations et des non-conformités ; Maîtrise des pratiques de chargement et de livraison.... »

Dans le respect des exigences du référentiel RCNA, des procédures sont rédigées et des outils sont déployés à toutes les étapes du process pour garantir la sécurité alimentaire de nos produits, sous la surveillance de deux Responsables Qualité.

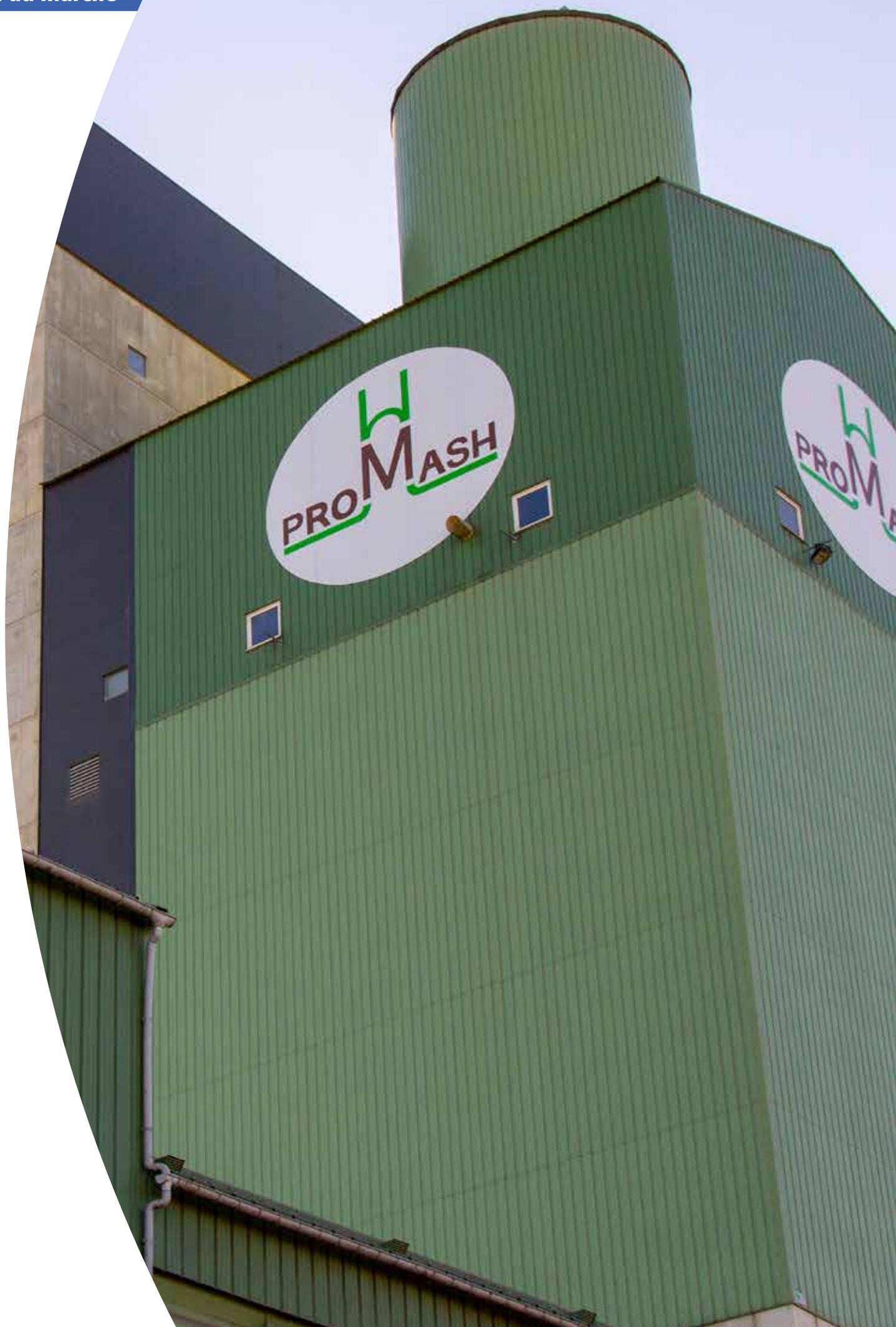
Ce référentiel nous apporte donc une reconnaissance qualité. La mention apposée dans ce sens sur les bons de livraison de nos aliments vrac et étiquettes sacs, identifiant ainsi les sites de production comme fabricants certifiés OQUALIM-RCNA, nous permet de communiquer sur notre engagement et notre politique qualité auprès de nos clients.

Il constitue un outil pour répondre au mieux à leurs attentes, dans le respect de la réglementation.

Concernant la maîtrise de nos achats, nous exigeons de nos fournisseurs de matières premières, qu'ils soient engagés dans une certification qualité, sous un référentiel de leur choix reconnu par OQUALIM, avec un objectif de 100% de nos fournisseurs ainsi certifiés à fin 2020. A la clôture de l'exercice 19/20, nous avons atteint un taux de 76%.

Pour répondre à la demande de tierces parties, **nos 3 usines sont également certifiées STNO** (Socle Technique « Nourri sans OGM<0.9% »). Les exigences sont axées sur la maîtrise des contaminations OGM tout au long du process avec la mesure de l'efficacité des pratiques, via les plans de contrôles matières premières et produits finis, et le respect des règles étiquetage. Ainsi, la référence à la certification « STNO » est mentionnée lors de l'étiquetage de nos **produits garantis inférieur à la norme de 0.9%**.

L'usine Promash est également certifiée STNE (Socle Technique de Nutrition Equine) dont les exigences portent sur la contamination aux SNAPS (substances dopantes). Ce certificat trouve notamment son intérêt pour les chevaux de course où il est primordial de garantir l'absence de substances dopantes dans leur alimentation.



Promouvoir une agriculture adaptée
aux mutations structurelles
du climat et du marché

RISQUES SECTORIELS & ÉCONOMIQUES



INDICATEURS

17,4% du chiffre d'affaires de
RAGT Semences investi dans la recherche

29356 doses de maïs FORTIFY vendues en France

+ 110% de parcelles d'expérimentation maïs en Ukraine entre 2019 et 2020

ALÉAS CLIMATIQUES

Les semences que nous développons sont par définition vivantes. Les plantes interagissent avec l'environnement dans lequel elles sont cultivées, et doivent être adaptées aux différents stress abiotiques pouvant se présenter (stress hydrique, froid, fortes températures, climat...).

Les aléas climatiques étant de plus en plus fréquents, la prise en compte de ce critère dans nos programmes de recherche est essentielle pour satisfaire trois objectifs :

- Proposer des variétés performantes et adaptées aux zones géographiques sur lesquelles elles seront commercialisées ;
- Anticiper les futures contraintes / besoins (un cycle de sélection dure entre 8 et 10 ans) ;
- Continuer à nourrir la population mondiale malgré le changement climatique.

Notre politique :

L'ambition du groupe RAGT est d'apporter de la semence améliorée sur la majorité des terres agricoles mondiales, notamment européennes dans un contexte climatique en perpétuelle évolution. Ceci nous amène à nous intéresser à différents contextes pédoclimatiques.

Cet engagement affiché dans notre cadre de référence se traduit par :

- De forts investissements dans la Recherche : 17,4% du chiffre d'affaires de RAGT Semences ;
- 45 programmes de recherche sur 32 espèces grandes cultures ;
- 200 nouvelles variétés inscrites par an ;
- 17 stations de recherche, soit près de 300 collaborateurs ;
- Une présence internationale, nous permettant d'étudier toutes les conditions culturales possibles (conditions climatiques, pratiques culturales,...) : Cf. « Un nouveau réseau d'expérimentation en Ukraine ».

Nous avons l'objectif de proposer une offre variétale qui sécurise la récolte pour l'agriculteur (volume, rendements) et la qualité pour l'industriel et les consommateurs finaux (Cf. « Notre gamme maïs Stressless »). Les travaux portent également sur l'anticipation des semis pour échapper aux périodes les plus critiques et sur la précocité de certaines espèces ainsi que sur la vigueur au départ pour permettre une bonne installation le plus vite possible.

Nous retrouvons aussi la prise en compte de ce risque, sur toute notre chaîne de valeur.

A titre d'exemple, nos usines de fabrication de semences ont recours à l'utilisation de biostimulants en application sur la semence permet la sécurisation de la levée de la plante, de sa vigueur, l'amélioration de la tolérance aux stress (froid, chaleur, déficit hydrique) et même l'amélioration de la nutrition : Cf. « Les biostimulants « Nourrir, protéger et stimuler ».

Nos actions :

Un nouveau réseau d'expérimentation en Ukraine

RAGT 2n a lancé en 2019 un nouveau réseau d'expérimentation en Ukraine afin de sélectionner des variétés de maïs à large spectre d'adaptation qui pourront être cultivées de la France jusqu'à l'Ukraine, voire la Russie.

L'Ukraine possède un climat davantage continental, avec une transition plus rapide de l'hiver à l'été, un stress abiotique important, en partie lié à l'obsolescence de ses réseaux d'irrigation.

L'objectif est de sélectionner des variétés les plus stables possibles dans différents environnements tout en garantissant de bons rendements pour l'agriculteur.

On étudie ici la plasticité de la variété, c'est à dire sa capacité à répondre à des environnements très différents et à des pratiques agricoles diverses de la France à l'est de l'Ukraine.

Ce nouveau réseau est piloté par une équipe d'expérimentation dédiée et nous faisons appel à des recrutements en local pour compléter l'équipe France. Le matériel génétique reste tout de même généré par les sélectionneurs localisés en France.

Sur l'année 2020, un deuxième lieu d'expérimentation en Ukraine (KHARKIV) a été créé (soit +110% de parcelles d'expérimentation par rapport à l'année 2019).

Nous prévoyons d'ici 2025 de multiplier par 5 à 6 le nombre de parcelles d'expérimentation en place.

Notre gamme maïs Stressless

RAGT Semences a lancé en 2013, une gamme de variétés de maïs particulièrement adaptées aux conditions non irriguées ou limitantes en eau.

Ces variétés répondent ainsi aux contraintes de stress hydrique pouvant être liées à :

- Des contraintes naturelles (sol à faible réserve utile, climat...);
- Des contraintes administratives (arrêt d'irrigation);
- Des économies d'eau;
- La stratégie culturale de l'agriculteur.

Cette sélection de variétés est le fruit de la collaboration entre la Recherche (créatrice du matériel génétique) et le Service Développement Technique qui valide le comportement des variétés à grande échelle (essais plein champ).

Les variétés de la gamme Stressless H2O possèdent la double qualité d'être efficaces et supérieures en rendement, en conditions de stress hydrique (conditions limitantes) ainsi qu'en très bonnes conditions d'approvisionnement en eau (conditions normales et optimales).

Des essais sont menés chaque année. Les expérimentations de l'exercice 19/20 ont permis de mesurer les avantages de la nouvelle gamme Stressless 2020-2021 (écarts exprimés en q/ha moyennés) :

- En situations limitantes : +4,4 q
- En situations optimales : +4,2 q



ALÉAS CLIMATIQUES

Les biostimulants « Nourrir, protéger et stimuler »

Les biostimulants sont des produits qui vont stimuler la plante pour la germination et l'implantation de la culture, ils viennent renforcer la performance et la rusticité des variétés. Ce sont des produits d'origine biologique (microorganismes et extraits naturels), organique (substances humiques, acides aminés, hormones...), chimique ou minérale.

L'utilisation de biostimulants en application sur la semence fait l'objet pour RAGT Semences depuis 2014 d'un axe recherche et développement visant à accompagner sa gamme variétale. Cet axe s'est renforcé au printemps 2019 avec l'ouverture d'un poste en CDI à temps plein sur le sujet.

Les objectifs suivants sont recherchés en priorité : sécurisation de la levée, de la vigueur, amélioration de la tolérance aux stress (froid, chaleur, déficit hydrique) et amélioration de la nutrition. Certaines solutions testées ont également des propriétés de biocontrôle et visent à améliorer la tolérance aux maladies et aux ravageurs.

Ils apportent une résistance aux stress abiotiques, permettant de lutter face aux aléas climatiques, et donnent l'assurance à l'agriculteur d'une bonne implantation de la culture facilitant de bons rendements.

Après un travail rigoureux de présélection des solutions à tester sur la base de la connaissance de leurs modes d'action, et des risques liés à l'implantation de la culture, les produits biostimulants font l'objet d'essais au champ et en laboratoire. Des tests en laboratoire et industriels viennent compléter ces études afin de déterminer les recettes de traitement permettant d'assurer une application homogène et régulière (pelliculage) sur l'ensemble des semences.

Depuis 2017, RAGT Semences commercialise (en France, Espagne, Allemagne, Belgique, Autriche, Roumanie, Pologne et Ukraine) plusieurs solutions appliquées sur semences de maïs. Ces solutions sont regroupées dans la gamme FORTIFY, marque déposée par RAGT et gage de solutions testées et approuvées par RAGT Semences :

- FORTIFY Bio
- FORTIFY Force
- FORTIFY Phosphorus (amélioration de la nutrition)

Développement des ventes en France :

- Campagne 18-19 : 31310 doses
- Campagne 19-20 : 29356 doses

Dans certains pays, l'adoption de ces solutions a été plus rapide encore ; les ventes FORTIFY représentent 15% du total des ventes en Allemagne et 51% en Ukraine.

Après le maïs, RAGT a lancé une offre FORTIFY en sorgho en 2019 et lance sa première solution FORTIFY en tournesol en 2020.





Promouvoir une agriculture adaptée
aux mutations structurelles
du climat et du marché



INDICATEURS

RISQUES SECTORIELS & ÉCONOMIQUES

43 nouvelles souscriptions
à l'offre SMAG FARMER sur l'exercice 19/20

186 agriculteurs abonnés à SMAG FARMER
à la clôture de l'exercice 19/20,

soit + 15% d'abonnés au regard du précédent exercice

129 agriculteurs connectés en permanence à RAGT via l'application PERFARMER

TRANSFORMATION DIGITALE

La transformation digitale touche de nos jours tous les domaines de l'économie.

Toute entreprise, quelles que soient sa taille et son activité, se doit de prendre un virage technologique maîtrisé, pour :

- Rester compétitive et accroître sa visibilité ;
- Optimiser ses processus / Réduire ses coûts ;
- Gagner en réactivité, agilité et performance (gain de temps) ;
- Satisfaire ses parties prenantes ;
- Assurer sa conformité réglementaire ;
- Gérer son empreinte environnementale

Notre politique :

Le Groupe RAGT s'est donné pour mission d'apporter des solutions innovantes aux agriculteurs.

Nous avons donc l'objectif de permettre à nos clients d'accéder aux nouvelles technologies, permettant d'optimiser la performance économique, sociale et environnementale de leur exploitation.

Notre politique de transformation digitale se traduit par l'offre numérique proposée par RAGT Plateau Central aux agriculteurs : Cf. « Une offre numérique adaptée aux besoins de nos clients » ; « RAGT Plateau Central lance PERFARMER ».

Par ailleurs la stratégie communication et marketing du Groupe évolue et se dématérialise de plus en plus. A titre d'exemple, la Distribution Magasin développe la communication numérique sur les réseaux sociaux, permettant de limiter la publicité papier dans les boîtes aux lettres

Le Groupe RAGT s'engage et s'est fixé pour objectif de poursuivre la digitalisation de ses processus en interne (processus de management, de réalisation et processus support), afin d'améliorer continuellement la satisfaction des clients internes et externes et l'efficacité (productivité / réduction des coûts) pour chacune de ses activités : Cf. « La digitalisation de nos activités : présentation des projets : les débuts de la GED / RISE ».

Tout projet de transformation digitale au sein d'un métier, est soutenu par la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) du Groupe, et plus spécifiquement par le RMSI (Référént Métier Systèmes d'Informations) concerné.

Des COSIM « métier » (Comités Systèmes d'Informations Métier) sont organisés périodiquement pour suivre l'avancement de chaque projet engagé ou en réflexion.

Nos actions :

Une offre numérique adaptée aux besoins de nos clients

Le service CID de RAGT Plateau Central comprend une activité numérique pilotée au quotidien par deux personnes, dans l'objectif d'apporter une offre numérique adaptée aux besoins de nos clients :

- Développement de l'offre SMAG Farmer (outil présenté au sein de la DPEF 18/19) ;
- Support technique de l'offre Agroptimize (outil WANAKA) ;
- Veille sur de nouveaux OAD (Outils d'Aide à la Décision).

Pour cet exercice, nous avons souhaité faire un zoom sur l'outil WANAKA, dédié au pilotage et à la modulation de l'azote aux champs, ayant un intérêt pour :

- L'optimisation de l'efficacité de l'azote (moins de déperdition d'azote) ;
- La réduction de la pollution atmosphérique et des nappes phréatiques ;
- La diminution du risque de verse des céréales.

Cet outil proposé à nos clients, permet d'évaluer le besoin en azote de la culture afin de réajuster la dose de l'apport, dans l'objectif d'atteindre le potentiel de rendement en tenant compte des conditions climatiques de l'année tout en maintenant le niveau de qualité attendu.

Le modèle repose sur l'évaluation de deux critères cartographiés en plusieurs zones (en lien avec un dispositif GPS) :

- Le potentiel de rendement de la parcelle déterminé grâce à une mesure de biomasse et à un modèle agro-climatique de croissance de la plante ;
- Le niveau de nutrition azotée de la plante déterminé grâce à une mesure de l'azote absorbé.

La dose d'azote à apporter est modulée au sein de la parcelle selon l'hétérogénéité de cette dernière dans le but d'apporter la bonne dose d'azote au bon endroit.

Cet outil cible les exploitations agricoles dites autonomes disposant d'un épandeur et d'un tracteur connecté. Pour les agriculteurs non équipés, nous proposons l'offre N Sensor dont l'épandage est réalisé par une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) partenaire, l'objectif étant de donner accès à cette technologie à l'ensemble des agriculteurs de notre territoire.

A la clôture de l'exercice, nous comptabilisons plus de 1500 hectares gérés avec l'outil WANAKA et 500 Ha avec la prestation N Sensor parmi nos clients.

RAGT Plateau Central lance PERFARMER

Depuis début avril 2020, RAGT Plateau Central propose à ses clients céréaliers dans le département du Tarn, en partenariat avec la société Perfarm, un véritable outil novateur et intuitif d'aide à la commercialisation de leurs récoltes.

L'objectif de cette application est de permettre aux agriculteurs de vendre « au bon prix », permettant aussi de renforcer la relation avec les organismes stockeurs, par la technologie.

L'application connaît les cours et leur historique. Le service Filières Végétales (organisme stockeur) communique quotidiennement son prix d'achat des céréales et oléo-protéagineux de manière simplifiée et rapide. L'agriculteur, lui, connaît ses coûts de production. Fort de ces données, il peut définir ce qui serait pour lui un « bon prix » et une fois atteint, le moment idéal pour vendre sa récolte. Il reste libre de vendre à qui il veut.

Au 15 juin 2020, 129 céréaliers s'étaient abonnés via l'application aux prix de RAGT Plateau Central, le premier négoce du Tarn à mettre en avant cet outil de gestion. **L'objectif reste fixé à plus de 200 agriculteurs utilisateurs.**

Sur le prochain exercice, RAGT Plateau Central prévoit également de former les agriculteurs à l'utilisation de cette application avec le concours du service CID.

TRANSFORMATION DIGITALE

La digitalisation de nos activités : présentation des projets, les débuts de la GED / RISE

La digitalisation au sein du Groupe RAGT se traduit également par la mise en place de solutions et d'outils digitaux pour redéfinir, créer et automatiser nos processus métiers tout en intégrant une collecte et exploitation des données optimisées.

Sous le nom de RISE (RAGT INFORMATION SYSTEM FOR EUROP), RAGT Semences conduit depuis 2016 ce projet d'extension aux filiales du progiciel de gestion SAGE X3©. Cet ERP multilingue et international est un progiciel complet (gestion financière, gestion des ventes, des approvisionnements, des stocks, de la production). A ce jour, le déploiement s'est porté sur les filiales RAGT SEEDS UK, RAGT VETOMAG, RAGT SEMINTE, RAGT IBERICA, RAGT SAATEN DEUTCHLAND, RAGT SAATEN OSTERREICH, RAGT POLSKA et dernièrement RAGT BENELUX. Notre objectif à terme est d'équiper 100% de nos filiales européennes dans un souci de consolidation et de traitement des flux inter-sociétés.

La dématérialisation fait partie intégrante de la transformation digitale de nos activités et améliore considérablement notre impact social et environnemental. Même si de nos jours, il est encore difficile d'appliquer une politique sans papier, nous tendons vers cette perspective en favorisant les outils de dématérialisation. RAGT SA, holding du Groupe, a été le « poisson pilote » du Groupe sur le déploiement de la Gestion Electronique de Documents (GED). Ce procédé informatisé tend à l'optimisation des flux documentaires et à la gestion de leur stockage. Aujourd'hui, la totalité des factures entrantes et sortantes de RAGT SA passent par la GED.





Promouvoir une agriculture adaptée
aux mutations structurelles
du climat et du marché

RISQUES SECTORIELS & ÉCONOMIQUES



INDICATEURS

5.2% de l'effectif du Groupe participant
à une organisation interprofessionnelle/professionnelle

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Dans un contexte exigeant, une mauvaise anticipation des exigences réglementaires peut grandement impacter le modèle d'affaires du Groupe RAGT.

Il est donc nécessaire de se tenir informé des projets réglementaires et de leur évolution, afin d'adapter en amont les produits, services, pratiques internes et installations. Cela permet également de saisir l'ensemble des opportunités associées (ouverture de marchés, baisse des coûts, image de l'entreprise, qualité des offres...).

Une mauvaise connaissance des exigences réglementaires ou un manque d'anticipation pourrait nuire à la santé financière de l'entreprise (mise en conformité coûteuse, sanctions réglementaires : amendes, mises en demeure...).

Pour finir, anticiper les évolutions réglementaires, c'est également alimenter la stratégie de l'entreprise et donc gagner en agilité et en performance.

Ce risque se confirme d'ailleurs de plus en plus dans le domaine de la protection des plantes (séparation du conseil et de la vente, chartes riverains...). A titre d'exemple, si le Groupe RAGT ne satisfait pas aux exigences du règlement européen pour la Santé des Végétaux, le risque est l'impossibilité d'exporter nos semences pour raisons phytosanitaires non anticipées dans nos process.

Notre connaissance du contexte nous permet de mieux appréhender cette dimension pour nous attaquer à de nouveaux marchés ; nous avons par exemple commercialisé RGT PLANET dans de nombreux pays et sur tous les continents où les exigences réglementaires diffèrent.

Notre politique :

Afin de gérer au mieux ce risque, le Groupe RAGT opte pour un engagement interprofessionnel fort (Union Française des Semenciers pour le métier RAGT Semences, Fédération du Négoce Agricole & Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale pour le métier RAGT Plateau Central...), permettant d'une part de se tenir informé des évolutions, d'effectuer un benchmark sectoriel, mais aussi de trouver des solutions communes aux difficultés rencontrées.

Ainsi, les collaborateurs du Groupe RAGT sont conscients de l'importance d'une veille active dans leur domaine d'expertise, mais également de l'importance de participer aux différentes organisations professionnelles : Cf. « Claude TABEL, Président de l'UFS qui s'inscrit dans une démarche RSE pour la profession des semenciers » ; « Un engagement interprofessionnel fort ».

En interne, des Référents « Réglementation » occupant différents postes, ont été identifiés au sein des différents sites et activités du Groupe RAGT. Les Référents ont notamment en charge la veille réglementaire, l'évaluation de la conformité réglementaire et le maintien en conformité des activités et des installations.

De plus, une veille réglementaire ciblée, selon les sites et les activités, a été externalisée garantissant un suivi, un système d'alertes et des outils d'audits de textes réglementaires. A titre d'exemple, nous avons souhaité développer notre démarche pour la protection des données personnelles (Cf. « La démarche RGPD du Groupe RAGT »).

Pour finir, le cadre de référence du Groupe RAGT, communiqué à l'ensemble des collaborateurs, introduit une composante essentielle, le professionnalisme, vertu cardinale de son approche métier.

Dans cet objectif, le métier Plateau Central s'est fixé pour ambition d'accompagner ses clients eu égard aux difficultés rencontrées pour l'assurance ou la mise en conformité réglementaire : Cf. « L'accompagnement de nos clients ».

Nos actions :

Claude TABEL, Président de l'UFS qui s'inscrit dans une démarche RSE pour la profession des semenciers

L'UFS, **Union Française des Semenciers**, est l'organisation professionnelle qui représente **135 entreprises** semencières implantées en France et qui ont pour activités la création de variétés végétales, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

Le Conseil d'Administration de l'Union Française des Semenciers (UFS), qui s'est tenu dans le cadre de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2019, a élu Claude TABEL comme nouveau Président.

Ingénieur agronome spécialisé en amélioration des plantes, Claude TABEL entre en 1996 au sein du Groupe RAGT où il y dirige l'ensemble des activités recherche, avant d'intégrer le Directoire de RAGT SA, puis d'en prendre la présidence en juillet 2013.

L'UFS est l'interlocuteur de référence pour l'industrie des semences, elle porte la voix de ses adhérents dans une interprofession forte. L'ambition collective des entreprises semencières vise à démontrer leur engagement durable pour proposer des solutions innovantes à une agriculture plurielle confrontée à de nombreux défis.

Lors de sa nomination, Claude TABEL entendait défendre quatre sujets prioritaires pour la filière dont l'amélioration de la politique RSE des sociétés adhérentes.

L'action des semenciers s'inscrit en pleine cohérence avec les Objectifs prioritaires de Développement Durable formulés par l'ONU pour 2030 :

- Répondre aux impacts du changement climatique,
- Préserver la biodiversité,
- Contribuer à une alimentation sûre et saine,
- S'impliquer au local et au global.

Un engagement interprofessionnel fort

Les interprofessions agricoles sont des associations issues de la volonté de créer un lieu de concertation entre toutes les parties prenantes d'une filière (production, transformation, commercialisation et distribution) pour s'impliquer dans les problématiques collectives et enjeux de la filière, pour mener des actions d'intérêt commun.

Le Groupe RAGT opte pour un engagement interprofessionnel fort. Ainsi, nos collaborateurs participent activement à ces espaces de dialogue, d'échange et de décision et siègent dans ces instances (Conseil d'administration, sections, commissions et groupes de travail). Les sujets tels que les aléas climatiques, le suivi du marché, les conditions de productions ou de commercialisation y sont discutés. Ces débats font émerger des propositions communes au service de tous : acteurs économiques et société civile.

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Au regard de ces sujets engageants pour l'avenir des filières, le président de la République, Emmanuel MACRON, dans le cadre des États généraux de l'alimentation, souhaite renforcer les interprofessions et a demandé à chacune d'elles d'établir une feuille de route stratégique : le plan de filière.

C'est ainsi que l'interprofession des semences et plants souhaite apporter les réponses nécessaires aux questions nouvelles qui émergent, qu'elles soient portées par les agriculteurs avec la large diffusion de l'agro-écologie, par les consommateurs avec le besoin d'information et le développement de la consommation de produits agricoles bio, par la société avec le rejet de certains produits phytosanitaires ou la prise en compte du changement climatique.

Au même titre, dans le domaine animal, on souligne que les exigences sociétales diverses (bien-être et santé animale, qualités nutritionnelles et sanitaires des produits) imposent aussi que l'on adapte l'offre en matière de systèmes de production et de produits finis. Les changements climatiques et plus largement les contraintes environnementales et les changements globaux sont devenus des éléments déterminants pour raisonner les activités d'élevage.

Sur l'exercice 19/20, nous comptabilisons :

- 58 organisations/instances recensées
- 69 collaborateurs participant à au moins une organisation/instance, soit 5.2% de l'effectif du Groupe
- Au total, près de 250 participations (un collaborateur pouvant participer à plusieurs commissions ou groupes de travail au sein d'une même organisation)



La démarche RGPD du Groupe RAGT

Le Règlement Général sur la Protection des Données dit RGPD ou GDPR (General Data Protection Regulation en anglais) applicable depuis le 25 mai 2018, vient renforcer le cadre juridique de la protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel ainsi que la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Une personne peut être identifiée : directement (exemple : nom, prénom) ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

Le RGPD a supprimé l'obligation d'effectuer des déclarations préalables auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), pour la remplacer par une obligation de conformité aux principes du règlement européen. Cette conformité repose sur des procédures internes dont l'entreprise doit être en mesure de prouver l'existence et l'efficacité.

Ainsi pour mener à bien cette démarche au sein du Groupe, un plan d'actions a été élaboré.

Il repose sur la constitution d'un registre des traitements de données personnelles et sur la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à assurer la protection des données personnelles. Dans un souci de progressivité il a été décidé de déployer ce plan d'actions dans un premier temps auprès des sociétés RAGT SA, RAGT Plateau Central, RAGT Semences et RAGT 2n.

Très rapidement cette démarche sera également déployée auprès des autres sociétés du Groupe. Le Groupe RAGT se fixe pour objectif de construire un indicateur de performance sur la démarche RGPD courant l'exercice 20/21.

L'accompagnement de nos clients

RAGT Plateau Central, avec l'expertise du service CID, poursuit sa mission d'accompagnement et de conseil individuel auprès des agriculteurs, facilitant la réalisation de projets des jeunes agriculteurs et ainsi la transmission d'exploitations agricoles. Cet accompagnement se traduit par :

- Des études techniques en bâtiment d'élevage :
 - Diagnostics d'ambiance ;
 - Accompagnement de l'agriculteur pour un projet à venir ;
 - Demande de subvention ;
 - Diagnostic Energétique.
- Des études réglementaires en bâtiment d'élevage :
 - Demande de permis de construire : Réalisation des plans, Implantation du projet et validation par un architecte avant dépôt en mairie ;
 - Droit d'exploiter en élevage : Mise en conformité réglementaire d'un projet de bâtiment ou bâtiment existant avant transmission aux administrations compétentes ;
 - Diagnostics effluents : Mise en conformité des capacités de stockage d'effluents.
- L'analyse de la conformité agronomique :
 - Bilan assolement ;
 - Enregistrement des pratiques : cahier d'épandage ;
 - Bilan azoté et Plan prévisionnel de fumure (Zone vulnérable) ;
 - Registre phytosanitaire ;
 - Plan d'épandage : cartographie, distances réglementaires d'épandage des effluents.
- La veille réglementaire en lien avec la Politique Agricole Commune (PAC) :
 - Suivi des évolutions de la réglementation de la PAC.

Sur l'exercice 19/20, cela représente un total de 120 accompagnements individuels.



Agir et entreprendre pour
améliorer notre empreinte
environnementale

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



INDICATEURS

Objectif sur le nombre de CEPP à l'horizon 2021
atteint à 11.74% fin 2019

PERTE DE LA BIODIVERSITE

La biodiversité constitue la base de toutes les formes d'agriculture.

Au-delà des attentes des associations, riverains et des collectivités locales de plus en plus accentuées, la disparition d'écosystèmes pourrait entraîner une baisse des récoltes (perte de rendements et de qualité), et plus globalement amener les productions agricoles à des impasses techniques très préjudiciables sur le long terme.

Il s'agit ici notamment de préservation des sols, des insectes pollinisateurs, de lutte contre les adventices, pour la sécurisation des cultures ; mais il est également question de préservation de la biodiversité végétale cultivée, principale ressource pour le sélectionneur, et indispensable au progrès génétique.

Notre politique :

Concernant la préservation des sols, **le Groupe RAGT est engagé pour le développement de l'agriculture de conservation, soutenue notamment par le service CID de RAGT Plateau Central qui dispense des formations sur le sujet auprès des agriculteurs** : Cf. « L'agriculture de conservation au service de la biodiversité ».

Le Groupe RAGT est également actif pour la préservation de la biodiversité, par le recours à des solutions alternatives aux produits phytosanitaires. A titre d'exemple, le Groupe est à l'origine de trois fiches action reconnues par le dispositif CEPP, issues de travaux de sélection variétale (Recherche) : Cf. « Démarche sur les Certificats d'Economies de Produits Phytosanitaires (CEPP) ».

Concernant la préservation des insectes pollinisateurs, **le Groupe RAGT met en œuvre depuis novembre 2019, un programme collaboratif chargé d'initier, fédérer et piloter tous les projets permettant de capitaliser sur la pollinisation** : Cf. « Le programme Bee RAGT ».

Enfin, RAGT Semences, en tant que semencier est particulièrement attentif à la sauvegarde de la biodiversité végétale cultivée. De par la nature de ses activités, **RAGT 2n, branche Recherche de RAGT Semences, participe à la sauvegarde de la diversité génétique de 32 espèces grandes cultures.**

Au-delà de nos propres actions et conservations dans des chambres froides, dédiées à cette sauvegarde, **RAGT 2n est engagée auprès de l'association Pro-Maïs** (association pour l'étude et l'amélioration du maïs) : Cf. « Le maintien de la biodiversité végétale ».

Nos actions :

L'agriculture de conservation au service de la biodiversité

L'agriculture de conservation repose sur trois points clés :

1. plantes de services (« ne jamais laisser le sol nu entre deux cultures » ou « semer des plantes compagnes en même temps que sa variété ») :

Elles permettent de lutter contre les insectes (« stress biotique ») et ainsi réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, mais vont également capter du carbone, et pourront restituer au sol de la matière organique lors de leur enfouissement ou pourront être transformées en énergie verte par méthanisation.

Exemple : la Luzerne (plantes de services) semée dans du blé va capter l'azote dans l'air et le restituer dans le sol, permettant de limiter les intrants en fertilisants azotés.

2. Le semis direct (« ne plus labourer la terre ») :

Permet de maintenir la vie microbienne en surface du sol, une meilleure résistance au stress hydrique, et réduire l'érosion des sols.

3. La rotation des cultures (« ne pas semer la même espèce successivement ») :

Cette méthode permet de rompre le cycle vital des organismes non désirés et de certains adventices, mais aussi de limiter la dégradation des sols grâce aux profils racinaires différents. La rotation culturale a donc un effet positif sur l'activité biologique du sol et la nutrition des plantes.

Par ailleurs selon la stratégie culturale, la rotation permet de semer plusieurs fois dans l'année, et donc d'assurer plus de rendements pour l'agriculteur.

Le service CID de RAGT Plateau Central participe à la formation des agriculteurs sur cette nouvelle forme d'agriculture. Sur l'exercice 19/20, 137 actions de formation ont été dispensées avec l'objectif également de former nos forces commerciales afin d'améliorer en continu l'accompagnement de nos clients agriculteurs.

Ces nouvelles pratiques sont également de plus en plus utilisées en interne, en production aux champs avec nos agriculteurs partenaires (agriculteurs multiplicateurs de semences).

Démarche sur les Certificats d'Economies de Produits Phytosanitaires (CEPP)

Le CEPP ou «Certificat d'économie de produits phytosanitaires», est un nouveau dispositif réglementaire pour agir vers un transfert de solutions à la protection des cultures sans avoir recours aux produits phytosanitaires de synthèse.

Le dispositif réglementaire CEPP (plan Ecophyto 2), similaire au dispositif pour l'énergie, incite les distributeurs à promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires qui doivent être décrites dans des fiches action, agréées et publiées dans un arrêté ministériel. Pour chaque solution alternative «CEPP» vendue, le distributeur recueille un nombre de CEPP défini dans sa fiche action.

Tout distributeur a un objectif fixé par le législateur, exprimé en nombre de CEPP à atteindre d'ici 2021.

Pour l'année 2019, nous avons atteint 11.74% de notre objectif, contre 9.16% en 2018 et 8.27% en 2017.

Cette augmentation est permise et ne pourra s'amplifier qu'avec la mise à disposition de solutions reconnues dans les fiches action «CEPP», qui à ce jour sont en nombre très insuffisant.

Soucieux d'atteindre l'objectif qui nous a été fixé, mais aussi d'accompagner au mieux nos clients vers des modes de culture plus respectueux de l'environnement, nous travaillons à la retranscription de solutions alternatives sous forme de « fiches action ». Validées par un comité national, sous l'égide de l'INRAE, la création de 3 fiches action montre notre proactivité sur ce sujet.

PERTE DE LA BIODIVERSITE

Nous conservons également une veille continue sur les fiches action disponibles et donc sur les produits/solutions pouvant être préconisés à nos clients par nos conseillers technico-commerciaux.

Nous mettons en place pour le prochain exercice un groupe de travail spécifique «CEPP» afin de construire une réelle politique de mise en place de solutions alternatives avec un plan d'actions et des indicateurs.

Nous prévoyons également de travailler avec nos fournisseurs pour valoriser plus de solutions alternatives dans le dispositif CEPP, mais aussi poursuivre la mobilisation de nos forces commerciales sur le sujet.

A titre d'exemple, nous avons souhaité présenter dans ce rapport nos variétés « TROUBADOUR » et « GIN-FIZZ », reconnues dans le dispositif fiches action «CEPP», pouvant être utilisées dans la culture du colza afin de lutter contre les méligèthes (insectes ravageurs). Utilisées en mélange, elles vont toutes deux attirer les méligèthe, de par leur floraison très précoce, permettant donc d'éviter un traitement par insecticide au printemps.

Ci-dessous les ventes des trois dernières années :

- Exercice 17/18 : 412 doses
- Exercice 18/19 : 1762 doses
- Exercice 19/20 : 751 doses

Pour plus d'informations : <https://ragt-semences.fr/fr-fr/colza-2>

Le programme Bee RAGT

Récompensé dans le cadre du Challenge innovation à l'occasion de la dernière convention RAGT Semences (Cf. « Centenaire RAGT : évènement fédérateur ») en novembre 2019, Bee RAGT est un programme collaboratif chargé d'initier, fédérer et piloter tous les projets permettant de capitaliser sur la pollinisation.

On parle ici de pollinisation « entomophile », c'est-à-dire la fécondation des plantes à fleurs grâce au transport du pollen de la fleur mâle à la fleur femelle par des insectes pollinisateurs (ex : les abeilles).

Dans cet objectif, le comité de pilotage constitué est chargé de rédiger périodiquement une Newsletter sur le programme à destination de l'ensemble des collaborateurs, la première datant de mai 2020.

La pollinisation, facteur de production indispensable assure un bon rendement final de la culture mais aussi la qualité des graines et semences produites, et donc des biens de consommation.

Ce programme trouve également son intérêt face au déclin avéré des pollinisateurs naturels.

Sur l'exercice, les actions mises en œuvre concernent la pollinisation entomophile en oléagineux et fourragères avec l'objectif d'améliorer nos résultats en production et en sélection :

- Production : En partenariat avec l'interprofession semencière oléagineuse (ANAMSO), nous avons conduit une évaluation globale des apiculteurs positionnant des ruches dans nos productions de tournesol, soit une trentaine d'apiculteurs, ce qui représente 62% de nos surfaces de production (310 hectares). Les résultats de ces évaluations doivent servir de bases pédagogiques auprès des agriculteurs et apiculteurs.
A terme, un cahier des charges tripartite sera construit afin de définir les bonnes pratiques agricoles, les modalités d'élevage et la juste rémunération de ce service. Après 2 années d'essais en 2017 et 2018 sur notre réseau direct de production (agriculteurs multiplicateurs de semences commerciales), nous avons observé un gain de productivité de + 30 doses/ha produites, apporté par la mise en place de ruches dans nos parcelles de production de colza. En moyenne on produit 200 à 250 doses/ha en production de colza, 1 dose commerciale de colza correspondant à 1 500 000 graines, avec laquelle un agriculteur peut ensemercer 2 à 3 hectares.

- Sélection : avec un objectif d'amélioration des résultats et de diminution des coûts de production de semences en sélection, RAGT 2n met en place depuis 2 ans des essais en tournesol et sur l'exercice en colza. L'efficacité de plusieurs types de pollinisateurs est testée dans les productions s'effectuant sous tente. Ces essais permettront de définir la meilleure modalité de pollinisation qui pourra ensuite être généralisée.

Pour le prochain exercice, le Groupe RAGT souhaite développer une formation aux agriculteurs clients et partenaires pour les sensibiliser à l'importance des insectes pollinisateurs et aux bonnes pratiques agricoles.

Le maintien de la biodiversité végétale

La biodiversité végétale est la principale ressource dont dispose le sélectionneur, qui puise dans les collections de plantes existantes pour obtenir de nouvelles variétés.

L'accès à une large diversité de plantes est la clé pour maintenir et enrichir la biodiversité cultivée, et les semenciers sont particulièrement attentifs à sa sauvegarde.

Selon l'Union Française des Semenciers, 37 000 ressources génétiques sont conservées chaque année en France au sein de 11 réseaux publics et privés de conservation des ressources génétiques, qui garantissent leur accessibilité à tous, gratuitement.

A titre d'exemple, l'INRA et Pro-Maïs (association pour l'étude et l'amélioration du maïs) ont entrepris, dès 1983, une action commune : « collecter un grand nombre de populations, étudier et conserver la variabilité génétique ainsi rassemblée. »

Cette collection comprend environ 1300 populations de maïs, dont une collection nationale de 530 populations.

Les populations sont conservées dans deux chambres froides gérées par l'INRA de Montpellier, et accessibles sur simple demande.

Les populations sont périodiquement multipliées au champ par l'INRA et les partenaires sélectionneurs, dont RAGT 2n, partenaire depuis le début.

Chaque année, RAGT 2n reçoit donc deux populations envoyées par l'INRA qui ont besoin d'être régénérées (stock de plus de 10 ans) avec un minimum de 200 épis, issus de croisements entre plantes (400 plantes semées = 200 plantes mâles et 200 plantes femelles). Ce travail minutieux doit garantir le maintien de la variabilité génétique de chaque population.



Agir et entreprendre pour
améliorer notre empreinte
environnementale

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



INDICATEURS

20 774 154 KWh consommés en électricité
en 2019 par les sites français du Groupe RAGT

CONSOMMATION D'ÉNERGIES NON RENOUVELABLES

Maîtriser ses consommations énergétiques (électricité, gaz, carburant) et avoir recours aux énergies renouvelables, revient principalement à :

- Gagner en efficacité énergétique ;
- Réduire ses coûts d'exploitations, de transports, et donc améliorer sa marge ;
- Gagner en compétitivité (image de l'entreprise plus vertueuse) ;
- Satisfaire les attentes des parties prenantes ;
- Contribuer à l'échelle nationale et mondiale aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Respecter ses quotas CO2 ;
- Lutter contre l'épuisement des ressources naturelles.

Ce panel de menaces et opportunités démontre l'importance d'apporter une attention toute particulière à ses consommations d'énergies non renouvelables.

Notre politique :

Favoriser le recours aux énergies renouvelables est pour le Groupe RAGT un engagement de longue date. Ainsi, une filiale du Groupe, RAGT Energie, a spécialement été créée dans la recherche et le conseil en valorisation énergétique de la biomasse : Cf. « Favoriser le recours aux énergies renouvelables » ; « RAGT Energie, partenaire du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de l'agglomération du Grand Albigeois ».

Concernant la maîtrise des consommations énergétiques, et dans la continuité de la DPEF 18/19, le Groupe RAGT a déployé un Reporting « Energies » (consommations en électricité) sur l'année civile 2019 pour le périmètre France, en mobilisant les Référénts Environnement sur la base d'un outil harmonisé. Ci-contre les résultats consolidés.

Pour l'exercice 20/21, nous nous engageons à construire un indicateur de performance sur nos consommations énergétiques (électricité, gaz, carburant), de type « ratio » avec les volumes de fabrication, voire l'effectif pour les bâtiments tertiaires, et de commenter ses résultats (conditions climatiques, investissements menés, volumes de production...).

Aussi, le Groupe s'engage à rechercher continuellement tous les procédés permettant de réduire ses consommations d'énergies. Nous prévoyons d'ailleurs de renouveler des audits énergétiques, permettant de nous faire accompagner par des experts sur le domaine.

Nos actions :

Favoriser le recours aux énergies renouvelables

RAGT Energie, de par son modèle d'affaires favorise le recours aux énergies renouvelables. Sa vision est claire : promouvoir et participer à la transition énergétique territoriale en développant la valorisation de sous-produits industriels issus de surfaces agricoles.

Ci-dessous un rappel des 4 activités principales de RAGT Energie :

- La formulation de biocombustibles (ex : agropellets CALYS) ;
- La caractérisation des biocombustibles (unité de laboratoire d'analyses et de granulation) ;
- La recherche scientifique (implication dans de nombreux programmes de recherche pour anticiper les utilisations futures de la biomasse) ;
- L'activité de conseil (auprès des industriels et collectivités sur tout projet de combustion de biomasse).

RAGT Energie, partenaire du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de l'agglomération du Grand Albigeois

« Lancés par le Gouvernement en février 2018, les « Contrats de transition écologique » ont pour ambition d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans tous les aspects de la transition écologique, y compris les mutations économiques et sociales. (...) L'agglomération du Grand Albigeois a souhaité s'engager dans cette démarche et a répondu à l'appel à projet du ministère en juin 2019. Retenue en juillet, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration de ce contrat et à la mobilisation de nombreux partenaires à ses côtés. Seul territoire du Tarn lauréat, le Grand Albigeois souhaite ainsi donner corps à sa position d'animateur de territoire sur les sujets de transition écologique dévolu dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET en cours d'élaboration). (...) 4 orientations stratégiques ont été définies par le Grand Albigeois faisant écho aux orientations arrêtées pour le projet de PCAET :

- Maîtriser les consommations énergétiques et accompagner la transition vers une économie bas carbone,
- Développer les mobilités décarbonées pour tous,
- Soutenir le développement de l'économie circulaire et favoriser une gestion responsable des ressources,
- Les partenaires du CTE s'engagent pour la transition écologique, (...)

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend une première série de 23 fiches-actions. »
(Source : dossier de presse Grand Albigeois - 18/12/2019)

RAGT Energie, partenaire du CTE (au total 15 partenaires), et signataire de la charte d'engagement partenariale aux côtés de l'Agglomération, se mobilise pour faire du CTE du Grand Albigeois un vecteur d'accélération de la transition écologique sur le territoire. RAGT Energie est dans cet objectif acteur sur 4 fiches action :

- Structuration de la filière bois-énergie ;
- Développement de l'agropellet sur l'Albigeois ;
- Développement de partenariats interentreprises pour la valorisation des déchets ;
- Stockage du carbone (réimplantation d'arbres).

A titre d'exemple, RAGT Energie porte actuellement une action de réutilisation des déchets du laboratoire par l'entreprise coopérative Les Mains sur Terre :

Dans le cadre de la réalisation de nos prestations analytiques, d'études, de formulation, nous accumulons des matières biomasses (exemple granulés de bois, granulés biomasse, paille, plaquette de bois et tout résidu biomasse). Cette matière excédentaire était mise en benne de collecte via des prestataires extérieurs spécialistes dans le traitement des déchets et éliminée dans des voies classiques (incinération par exemple)

Depuis fin 2018, nous avons construit un partenariat avec Les Mains sur Terre, spécialiste en valorisation de bio-déchets sur le territoire. Ils récupèrent la quasi-totalité de nos sous-produits biomasse inutilisés de nos études et les valorisent localement au travers de leurs différentes prestations (jardin partagé, culture, toilette sèche, paillage, litière...).

Agir et entreprendre pour
améliorer notre empreinte
environnementale



INDICATEURS

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

37 tonnes collectées en 2019 contre
30 tonnes en 2018 pour la filière ADIVALOR

564 tonnes d'agropellets CALYS vendues en 2019

7 257 428 Kg déchets produits sur l'année civile 2019

1% de déchets dangereux produits sur l'année civile 2019

11% de valorisation des déchets produits sur l'année civile 2019

EPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET PRODUCTION DE DÉCHETS

La préservation des ressources naturelles, menacées par les activités humaines, est indispensable au maintien de nos activités.

Il apparaît nécessaire de rompre avec le modèle linéaire des activités économiques (extraire, fabriquer, consommer, jeter) en passant par des pratiques d'économie circulaire pour limiter la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie).

Agir pour une gestion durable des ressources et réduire sa production de déchets, permet à la fois de :

- Réduire ses coûts de traitement des déchets ;
- Lutter contre le gaspillage ;
- Et contribuer à la disponibilité des ressources dans le temps, pour la pérennité de nos activités, et pour permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins.

Enfin, il s'agit également d'une opportunité de marché pour RAGT énergie.

Notre politique :

La politique du Groupe RAGT se traduit par trois axes :

1. Une gestion des déchets Groupe responsable : Dans la continuité de la DPEF 18/19, le Groupe RAGT a déployé un Reporting « Déchets » sur l'année civile 2019 sur le périmètre France, en mobilisant les Référents Environnement sur la base d'un outil harmonisé.

Ci-contre les indicateurs consolidés (*périmètre non consolidé : LGDF / Terrya / Prodial Rignac / Promash).

Pour l'exercice 20/21, nous nous engageons à construire un indicateur de performance sur nos productions de déchet, de type « ratio » avec les volumes de fabrication, voire l'effectif pour les bâtiments tertiaires, et de commenter ses résultats.

Aussi, le Groupe s'engage à rechercher en continu tous les procédés permettant de réduire sa production de déchets, et d'améliorer son taux de valorisation.

2. Etre proactif dans l'accompagnement de nos différentes parties prenantes quant à leur gestion des déchets : Cf. « La filière ADIVALOR ».

3. S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en valorisant les ressources de nos territoires et de nos activités : Cf. « Valoriser les ressources de notre territoire » ; « RAGT Energie se mobilise en faveur de projets d'économie circulaire ».

Nos actions :

La filière ADIVALOR

Nous avons présenté lors de notre précédente DPEF (exercice 18/19), notre contribution volontaire à la filière ADIVALOR, qui organise la collecte des déchets des activités agricoles (produits phytosanitaires, semences traitées, plastiques agricoles, produits de l'hygiène de l'élevage laitier...).

Nous avons pour l'année 2019 poursuivi notre participation en mettant notre réseau de magasins (RAGT Plateau Central / Terrya) à disposition pour collecter les différents déchets des exploitants agricoles de notre région d'origine.

Au total, nous avons collecté 37 tonnes de déchets contre 30 tonnes en 2018, soit une évolution de 23%.

Valoriser les ressources de notre territoire

Dans la continuité de la DPEF 18/19, nous comptabilisons pour l'exercice 19/20, 564 tonnes d'agropellets CALYS (agro combustibles) vendus, soit une évolution de 11% par rapport à l'exercice précédent.

RAGT Energie se mobilise en faveur de projets d'économie circulaire

En Martinique :

- RAGT Energie a participé à une étude technique et des essais industriels en juin 2020 sur les outils dimensionnés pour valoriser la biomasse locale de l'île (30 000 tonnes de déchets verts) en énergie verte.
- L'objectif est ici de minimiser les importations de combustibles pour la production de l'électricité locale (charbons, granulés bois).
- Une réflexion est également en cours pour la valorisation des cendres et de sous-produits issus de composts en tant que engrais pour la culture de bananes sur l'île, et ainsi minimiser les importations en valorisant mieux les matières locales.

A Nantes :

- La fermeture de la centrale à charbon de Cordemais est prévue pour 2022.
- Le projet ECOCOMBUST vise à reconverter la centrale en unité de production d'électricité basée sur la combustion de biomasse végétale, nouveau combustible qui serait produit sur place et qui proviendrait d'un périmètre de 160km autour de la centrale.
- EDF réfléchit également à incorporer des déchets bois de classe B (mobilier) préalablement traités, pour séparer les solvants.
- Toutefois, cette biomasse ne serait qu'un complément au charbon. En effet, il est question de co-combustion, l'objectif étant d'utiliser 80% de biomasse.
- Dans cet objectif, RAGT Energie travaille avec EDF pour produire un combustible biomasse sous forme de granulés (black pellets) qui permettra de substituer l'usage du charbon dans la centrale et ainsi produire de l'électricité verte. RAGT énergie opère sur la caractérisation, le pré traitement de la matière, la granulation et la normalisation de ce nouveau produit.



Agir et entreprendre pour
améliorer notre empreinte
environnementale

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



INDICATEURS

67 % des camions répondant aux normes Euro 5 / Euro 6 pour le Groupe en France

POLLUTION DES MILIEUX

Nos activités, comme toute activité humaine, génèrent des rejets. Le risque principal est que ces rejets entraînent une pollution des milieux qui nous entourent : air, eau, sol et sous-sol ; pollutions pouvant avoir des effets sur la santé, et de manière générale sur tout être vivant en interaction avec ces milieux (faune, flore).

La préservation de ces milieux est donc un enjeu fort pour permettre aux générations actuelles et futures de répondre à leurs besoins.

La pollution des milieux peut également trouver son origine dans des catastrophes industrielles (incendie, explosion, déversement accidentel de produits dangereux...), comme cela a été le cas lors de la catastrophe SEVESO qui s'est produite en 1976 dans le nord de l'Italie.

Un risque industriel avéré générant une pollution caractérisée peut grandement impacter l'entreprise :

- Atteinte à la santé et/ou à la sécurité des salariés et des riverains ;
- Installations à l'arrêt ;
- Mise en demeure par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ;
- Coûts de réparation (« pollueur payeur ») et de remise en état des installations ;
- Pollution relayée par l'opinion publique et les médias : impact sur l'image de l'entreprise ;
- Pression des parties prenantes...

Notre politique :

L'objectif de la politique du Groupe est en premier lieu la conformité réglementaire, et plus spécifiquement le respect de l'ensemble des exigences réglementaires applicables à nos ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Cette politique se traduit par une organisation spécifique, animée par des Référents QSE, en charge notamment, de la veille réglementaire, de l'auto surveillance des rejets, de la maîtrise opérationnelle, de la prévention des situations d'urgence, ainsi que des relations avec les parties prenantes (DREAL, associations, riverains, ...).

Le Groupe fournit les moyens nécessaires pour que chaque Direction d'activité, voire Responsable de site, puisse prévenir et réduire les différentes formes de pollution.

Dans cet objectif, certaines sociétés du Groupe ont bâti un Système de Management de l'Environnement (SME) robuste et reconnu par le référentiel international ISO 14001 (Cf. « Systèmes de Management de l'Environnement (SME) »).

Le Groupe RAGT s'est également engagé à réduire l'empreinte environnementale de ses transports (livraisons aux clients et approvisionnements), par le renouvellement de sa flotte de camions et par la recherche d'approvisionnements plus durables : Cf. « Une gestion du parc de camions responsable » & « Prodial, si-

gnataire de la charte DURALIM ».

Enfin, l'empreinte environnementale de nos produits et services est prise en compte, comme en témoigne la gamme PLUS VERTE LA VIE, de notre filiale Les Gazons de France.

Nos actions :

Systèmes de Management de l'Environnement (SME)

Nos usines de fabrication d'aliments pour les animaux Prodial, basées à Albi et à Rignac, déploient toutes deux un Système de Management de l'Environnement (SME) certifié sur le référentiel international ISO 14001 V2015.

Dans le cadre de cet engagement, l'objectif est clair et affiché dans la politique QSE : maîtriser les aspects environnementaux significatifs tels qu'ils ressortent dans l'analyse environnementale.

En effet, les deux usines ont réalisé une analyse environnementale de leurs activités, revue chaque année, listant et hiérarchisant les différents impacts sur l'environnement, dont la pollution des milieux, pour chacun des domaines suivants : Air ; Bruit ; Déchets ; Eau ; Energie ; Insertion paysagère ; Sol et sous-sol.

Ces analyses environnementales sont bâties sur une méthodologie commune, dont les principales étapes sont décrites ci-dessous :

1. Bilan des entrées et des sorties : Les activités sont détaillées à partir de leurs données d'entrée (matières premières, énergie, eau) et de sortie (déchets, rejets atmosphériques, rejets aqueux, bruit, autres aspects).

2. Analyse des aspects environnementaux et des impacts associés : pour chaque aspect, un ou plusieurs impacts sur l'environnement sont possibles. A titre d'exemple, pour les rejets atmosphériques, nous retrouvons les impacts suivants : pollution de l'air (contribution à l'effet de serre, contribution au trou dans la couche d'ozone), gêne du voisinage, atteinte à la santé des riverains, impact sur la faune, la flore...

3. Détermination du caractère significatif des aspects environnementaux

Un plan d'actions de maîtrise des aspects environnementaux significatifs est établi et suivi par les Responsables QSE Prodial. Les synthèses de ces analyses environnementales sont également présentées en revue de Direction annuelle. En complément, des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sont également établies, conformément à la V2015 du référentiel ISO 14001. L'objectif d'une ACV est de caractériser l'empreinte environnementale d'un aliment pour animaux d'élevage exprimée en kg CO₂ émis / Tonne aliment. Pour cela, nous utilisons des bases de données de l'interprofession (ex : base de données ECOALIM).

Deux cas sont retenus pour l'ACV :

- Un aliment complet distribué à une vache destinée à l'engraissement
- Un aliment complémentaire distribué à une vache laitière durant une période de lactation

L'analyse est réalisée à toutes les étapes du cycle de vie :

- Production des matières premières
- Acheminement des matières premières à l'usine de production
- Fabrication
- Livraison au client final
- Déchets après consommation par les animaux

Au regard de l'ACV réalisée sur l'exercice 19/20 par l'établissement Prodial situé à Rignac, et en comparaison avec l'exercice précédent, nous observons une baisse d'émission de CO₂ de 9.5% sur l'aliment complet étudié (TOP POUSS SOLO) et de 18.4% pour l'aliment complémentaire (MEGASOY).

Une ACV portant sur d'autres aliments a également été réalisée par notre établissement PRODIAL situé à Albi.

Nos usines de fabrication de semences (RAGT Semences) sont également couvertes par un SME basé sur le référentiel ISO 14001, mais non certifiées.

POLLUTION DES MILIEUX

Des procédures sont en place, notamment pour l'auto-surveillance des émissions, en lien avec le classement ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de nos usines.

Le Système de Management Environnemental du site des Molinières a été redynamisé depuis l'exercice 18/19, impliquant la refonte de l'analyse environnementale.

Sur l'exercice 20/21, nous prévoyons de déployer cette démarche sur les autres usines de fabrication RAGT Semences.

Des investissements d'un montant total de 173 K€ ont été réalisés dans le seul but de prévenir des pollutions.

Une gestion du parc de camions responsable

Dans la continuité de la DPEF 18/19, nous comptabilisons également pour l'exercice 19/20, 67% de camions de notre flotte répondant aux normes Euro 5 / Euro 6 / EEV.

Pour rappel l'adoption de ces normes permet de limiter les émissions polluantes.

Prodial, signataire de la charte DURALIM

« Nourrir les animaux d'élevage de façon durable, c'est apporter à notre société la garantie que les matières premières utilisées en alimentation animale sont produites dans le respect de critères environnementaux, sociaux et économiques. Cette démarche de durabilité permet de faire reconnaître et de valoriser la qualité des filières animales françaises, de pérenniser la valeur des produits et de renforcer la confiance entre l'agriculture et l'alimentation. »

Lancée en 2016, DURALIM est la première plateforme collaborative française, reconnue par les Ministères de l'agriculture et de l'alimentation, et de la transition écologique et solidaire, ouverte à tous ceux qui agissent au quotidien en faveur de l'alimentation durable des animaux d'élevage.

DURALIM se fonde sur des engagements communs rassemblés au sein d'une charte partagée et reconnue par l'ensemble de la filière. En signant la charte DURALIM, chacun s'engage à faire connaître ses pratiques durables pour la production de matières premières et l'alimentation des animaux d'élevage, et à suivre ses progrès annuellement.

Depuis sa création, la plateforme a su rassembler plus de 80 signataires de sa charte : producteurs grandes cultures, collecteurs, importateurs matières premières, fabricants d'aliments, éleveurs, transformateurs, distributeurs restaurateurs.

Trois priorités sont clairement affichées par Duralim :

- Pratiques agricoles respectueuses ;
- Gestion responsable des ressources ;
- Lutte contre la déforestation.

Parmi les premiers signataires, la société Prodial s'est engagée sur des axes de valorisation et des axes de progrès, pour lesquels des actions concrètes sont mises en œuvre :

Axes de valorisation :

- La qualité et la sécurité sanitaire des aliments (Cf. risque « Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire » / action « Nos usines de fabrication certifiées »)
- L'origine France des matières premières, largement majoritaire

Grâce à la richesse agricole de la France, les fabricants d'aliments peuvent s'approvisionner majoritairement en matières premières d'origine française. Leur implantation, au plus près des zones de productions végétales, facilite ces approvisionnements.

Si les fabricants privilégient l'origine France autant que possible, certaines matières premières nécessitent d'être importées car la production française ne couvre pas la totalité des besoins des élevages français.

Prodial, signataire de la charte DURALIM s'est engagée à avoir une part de matières premières françaises supérieure à 66%, permettant ainsi de réduire l'empreinte environnementale de ses approvisionnements, et

ainsi limiter la pollution associée (émission de GES).

Axes de progrès :

- Développement d'alternative à l'utilisation de mélanges pré-médicamenteux
- Participations à des démarches de nutrition santé (Cf. risque « Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire / action « Filière Bleu Blanc Cœur »)

La charte DURALIM est actuellement en cours de révision. Les modifications apportées devront permettre d'intégrer l'engagement pris en janvier 2018. En effet, parallèlement à la charte, DURALIM a pris un engagement fort pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les entreprises de nutrition animale signataires de la charte DURALIM s'engagent à garantir la durabilité de leurs approvisionnements en matières premières produites en France et importées. Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100% d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Notre gamme « PLUS VERTE LA VIE »

PLUS VERTE LA VIE est une marque de la société Les Gazons de France, filiale de RAGT Semences, créée en 2010.

Cette gamme 100% origine France (production et conditionnement) est commercialisée auprès des professionnels des espaces verts (paysagistes, collectivités, sport).

PLUS VERTE LA VIE représente :

- 3 bassins de production de semences en France (soit une trentaine de producteurs / 250ha) : Champagne, Pays de Loire et Béarn ;
- 1 centre de recherche dans l'Aveyron et 1 centre de recherche dans le Nord ;
- 1 usine de conditionnement dans la Sarthe, permettant une optimisation des transports avec les bassins de production, soit une empreinte carbone réduite.

Cette gamme s'inscrit totalement dans la dynamique de développement durable et notamment en réponse à la demande croissante de végétalisation des espaces urbains, elle présente plusieurs avantages :

- Implantation rapide : grâce aux équilibres des mélanges ;
- Densité : évite les implantations d'adventices et donc l'utilisation de produits phytosanitaires, limite l'érosion ;
- Pérennité : pour des gazons durables ;
- Croissance lente : permet des économies d'énergies en limitant les tontes, et intrinsèquement la consommation de carburant et les rejets atmosphériques.

Trois mélanges de la gamme sont qualifiés « PELOUSE ECO DURABLE » par l'interprofession PRO GAZON, dont l'objectif est de promouvoir et développer des pelouses durables nécessitant moins d'eau, moins de fertilisants et générant moins de déchets de tonte :

- Le mélange « ENDURANCE », fertilisation modérée ;
- Le mélange « PERFORMANCE », réduction des déchets de tonte ;
- Le mélange « PUISSANCE », économie d'eau.

A la clôture de l'exercice, nous observons une progression de 25% des ventes en trois ans de commercialisation.



Protéger et développer les compétences de nos collaborateurs



INDICATEURS

RISQUES SOCIAUX

18,3 = Taux de Fréquence (TF)
(nombre d'accidents de travail
avec arrêt * 1 000 000) / nombre d'heures travaillées

0,29 = Taux de Gravité (TG)
(nombre de jours d'arrêt de travail * 1 000) / Nombre d'heures travaillées

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'engagement et la mobilisation des collaborateurs du groupe RAGT sont indispensables à la réussite de nos activités. Il est de notre responsabilité que cette mobilisation se réalise en préservant leur santé et leur sécurité. Cet engagement de protection des collaborateurs est renforcé par un contexte réglementaire exigeant. Les enjeux éthiques, économiques (cotisations Accidents de Travail / Maladies Professionnelles, absentéismes), réglementaires et sociaux (climat social, conditions de travail : motivation, productivité, qualité, turn-over, fidélisation des collaborateurs) peuvent affecter le bon fonctionnement et la réussite des activités du groupe RAGT.

Notre politique :

Le Directoire a déployé en début d'année 2019 une politique HSCT (Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) pour le Groupe RAGT pour la période à l'horizon 2022. Cette politique vise à développer une cohésion au sein du Groupe pour améliorer nos performances HSCT, et s'appuie sur les principes incontournables suivants :

- L'harmonisation des pratiques HSCT, en vue de tendre vers le zéro accident ;
- La mutualisation des actions de prévention des risques professionnels, basée sur un haut partage d'expériences ;
- La prévention, car tout accident est évitable ;
- L'implication de tous les collaborateurs du Groupe.

Deux documents annexes déterminent d'une part les acteurs HSCT au sein d'une cartographie des sites du Groupe, et d'autre part les rôles et les responsabilités de chacun en matière HSCT.

Cette politique traduit également l'engagement du Directoire à définir et fournir les moyens pour atteindre les objectifs déterminés.

Le pilotage de la démarche HSCT est renforcé par le pôle RH du Groupe.

La mise en œuvre de cette politique au sein des différentes entités du Groupe, est suivie et animée par des Référents sécurité (12 Référents en CDI sur l'exercice 19/20) se réunissant en groupe transversal de travail tous les deux à trois mois.

La politique et ses annexes ont été présentées lors des Comités de Direction en vue d'une rediffusion dans les équipes, partagées avec les représentants du personnel, et ont fait l'objet d'une publication sur l'intranet du Groupe RAGT accessible par tous les collaborateurs. La politique est désormais présentée lors des séminaires d'intégration des nouveaux embauchés et est présente dans le dossier d'embauche.

Cette politique, mise en œuvre sur 3 ans, identifie les cinq priorités du Groupe en matière HSCT, les objectifs associés et un plan d'actions pour atteindre les résultats escomptés :

1. Optimiser le suivi des Accidents de Travail (Cf. DPEF 18/19) ;
2. Relancer l'identification et l'évaluation des risques professionnels (Cf. DPEF 18/19) ;
3. Améliorer la prévention des risques chimiques ;
4. Renforcer l'identification des exigences et l'évaluation de la conformité réglementaire ;
5. Développer une cohésion Groupe en matière HSCT.

Sur l'exercice 19/20, la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) (CSE UES RAGT) a été constituée. Une 1ère commission SSCT a été tenue en mai 2020, au cours de laquelle les rôles et responsabilités des élus ont été définis en déclinaison de la Politique HSCT.

L'objectif du Groupe est la réduction de la fréquence et de la gravité des accidents, mesurées via les deux indicateurs de performance suivis dans la présente DPEF.

Nous observons pour l'année civile 2019, une hausse de la fréquence des accidents, qui s'avèrent toutefois moins « graves » que l'année précédente.

Nos actions :

COVID-19

Le Groupe RAGT, comme toute entreprise Française, a dû faire face à la crise sanitaire COVID-19 et a dû s'adapter en continu au regard de l'évolution de l'épidémie, de la situation sanitaire et des annonces successives des autorités (Gouvernement, Ministère de la Santé, Ministère du Travail...).

La résilience du Groupe, la politique HSCT et la mobilisation de nos collaborateurs ont fortement contribué à deux principaux objectifs :

- En premier lieu, **préserver la santé des collaborateurs** ;
- **Mais aussi, assurer la continuité des activités**, notamment celles jugées essentielles à la vie de la Nation pendant la mesure de confinement du 17 mars au 11 mai (usines de fabrication d'aliments pour les animaux, de semences, stations de recherche, magasins, logistique...).

Pour cela, dès la première alerte du risque épidémique fin février, une organisation dédiée a été définie en concertation avec le Directoire, et en déclinaison de la Politique HSCT du Groupe :

- **Gouvernance par les membres du Directoire complété par le Directeur adjoint RAGT Semences, le Directeur de l'activité Recherche – RAGT 2n et la Directrice des Ressources Humaines, communément nommée « cellule de suivi »** : sur les 4 derniers mois de l'exercice 19/20, 37 cellules de suivi ont été tenues (quotidiennement sur la période du confinement) et 8 communications Directoire ont été diffusées sur des sujets tels que l'organisation et la continuité des activités, la politique « masque »... ;
- **Dialogue social renforcé** : par la tenue de réunions avec les CSE présents au sein du Groupe RAGT sur un rythme plus soutenu (hebdomadaire durant la période de confinement et dès que nécessaire)
- **Pilotage renforcé par le Pôle RH** : veille (situation sanitaire, recommandations et mesures sanitaires relayées par les autorités, réglementation sociale) ; établissement et diffusion des mesures HSCT Groupe auprès des acteurs HSCT ; définition des organisations de travail (6 communications RH dédiées sur le sujet auprès des Comités de Direction) ; assistance HSCT et RH auprès des métiers du Groupe ; suivi des temps de présence et des dispositifs exceptionnels (arrêts garde d'enfant, activité partielle) ;
- **Animation au quotidien par les Référents Sécurité** : mise en œuvre des mesures HSCT Groupe, définition des adaptations locales, point de contact sur site pour la gestion des difficultés et des problématiques ;
- **Mobilisation forte de l'encadrement et des Comités de Direction** : diffusion et explication des consignes HSCT auprès des équipes ; définition des adaptations locales ; surveillance du respect des consignes ;

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Implication de tous les collaborateurs** : propositions d'amélioration, entraide, remontée des difficultés.

La gestion de la crise sanitaire en matière HSCT s'est également traduite par :

- La formalisation d'une Evaluation des Risques Professionnels COVID-19 ;
- La formalisation des mesures et consignes HSCT Groupe via un support numérique, appelé « Incontournables HSCT », diffusé par mail auprès des acteurs HSCT, publié sur l'intranet RAGT permettant sa consultation par le plus grand nombre, et régulièrement mis à jour (au total 7 versions comptabilisées sur l'exercice 19/20) ;
- Un protocole HSCT Groupe, décrivant les consignes, aménagements et équipements requis sur site pour le déconfinement, décliné en protocole HSCT « site » par chaque Responsable de site en concertation avec le(s) Référent(s) Sécurité ;
- Un plan de couverture en masques mis en œuvre depuis début mai à l'échelle du périmètre France, et l'approvisionnement et la mise à disposition de consommables tels que : solutions hydro alcooliques, désinfectants de surface, signalétiques, visières pour les collaborateurs en contact avec le public... ;
- La diffusion de communications dédiées sur la COVID auprès des acteurs HSCT (sur la base de la cartographie HSCT du Groupe), autrement dit « INFO RH – HSCT ». Au total, 14 INFO RH – HSCT ont été diffusées, dont 1 dédiée au travail à distance et à la prévention des risques professionnels associés (ex : isolement, droit à la déconnexion...).

Pour finir, le confinement a été un moment fort de la crise sanitaire COVID, et le Groupe RAGT a su innover pour maintenir un collectif et le lien social, via l'introduction d'une newsletter interne, appelée « Le fil RAGT », inexistante auparavant, qui a été pérennisée au-delà du confinement (8 newsletters sur l'exercice 19/20).

Focus international (Filiale RAGT Seeds UK) : Prévention des risques psychosociaux

RAGT Seeds UK, filiale de RAGT Semences (Recherche et Commercialisation), basée à Ickleton (Angleterre), a renforcé ses actions en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS), au cours de l'exercice 2019/2020 :

- L'organisation d'une présentation à l'heure du déjeuner avec un représentant externe d'un organisme de bienfaisance local, à laquelle tous les employés ont pu assister, poser des questions et obtenir des informations sur les ressources disponibles ;
- La formation de la Responsable des Ressources Humaines sur le sujet, offrant aux employés de RAGT Seeds un premier point de contact pour un soutien confidentiel sur place sur les problèmes de RPS ;
- La mise en place d'un Programme d'Aide aux Employés (PAE) pour tous les employés, avec un prestataire externe (financé par RAGT Seeds), qui permet à chacun d'échanger en toute confiance avec des experts formés et qualifiés, sur de nombreuses questions ;
- L'information/sensibilisation des employés, par exemple à l'occasion de la «Mental Health Day» en Angleterre ;
- Une communication régulière sur l'année 2020, notamment pendant le confinement pour la COVID-19 au cours duquel les employés ont travaillé à distance depuis leur domicile : isolement, équilibre vie privée / vie professionnelle, changement de routine de travail...

Refonte de nos formations internes relatives à la conduite d'engin

L'ensemble de nos collaborateurs concernés par de la conduite d'engin (chariots de manutention à conducteur porté, engins agricoles) suivent au préalable, généralement lors de l'intégration suivant l'embauche, une formation sécurité avec un moniteur interne (collaborateur du Groupe titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité adapté, dit CACES, et d'une formation « monitorat »).

Cette formation est suivie d'un test théorique et d'un test pratique, tous deux évalués, avant délivrance d'une autorisation de conduite (si aptitude médicale) par l'employeur.

L'ensemble de nos supports de formation ont été élaborés sur la base des recommandations de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Depuis le 01/01/2020, des recommandations ont été modifiées, notamment celles relatives à la conduite :

- de chariot de manutention à conducteur porté, la recommandation R389 désormais appelée R489 ;
- d'engins de chantier (engins agricoles), la recommandation R372 désormais appelée R482 ;

Et de nouvelles recommandations ont été introduites, telle que la recommandation R485 pour la conduite de chariots de manutention à conducteur accompagnant motorisés.

L'équipe de moniteurs internes (au nombre de 13 à la clôture de l'exercice) en concertation avec le Pôle RH a donc retravaillé sur l'exercice 19/20, l'ensemble des supports de formation et des tests, et a renouvelé leurs CACES et Monitorat sur 2020. Cette évolution a permis d'intégrer de nouveaux outils, non utilisés jusqu'à présent comme les vidéos pédagogiques, mais aussi les différents retours d'expérience sur la base des accidents ou presqu'accidents du travail déclarés sur l'année 2019 sur ce thème.



Protéger et développer les compétences de nos collaborateurs

RISQUES SOCIAUX



INDICATEURS

2,83 % de la masse salariale allouée à la formation
78 % de CDI sur l'effectif 2019 de l'UES du Groupe RAGT

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Le savoir-faire, le professionnalisme, la rigueur, l'audace et l'authenticité que chacun apporte au quotidien au sein du Groupe RAGT, doivent être développés et mis en valeur.

Ne pas agir sur le maintien et le développement des compétences exposerait le groupe, au-delà des questions réglementaires, à une perte des savoirs entraînant une baisse de l'innovation, de la productivité, une dégradation de la qualité de nos produits et services, et la non atteinte des enjeux et objectifs de l'entreprise (économiques, réglementaires...).

Développer les compétences des collaborateurs, c'est aussi être attractif pour de nouvelles compétences et créer de nouveaux emplois dans des secteurs d'activité divers et pour certains pointus.

Il est important également de surveiller le poids des formations réglementaires, qui peuvent limiter la part des formations « métier ».

Enfin, la fidélisation de notre personnel et le sentiment d'appartenance au Groupe et d'identité représentent un enjeu majeur.

Notre politique :

Le Directoire s'engage à mettre à disposition les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour former son personnel afin de maintenir et accroître les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs, dans un contexte réglementaire plus prononcé et d'internationalisation avancée de ses activités.

Avec l'appui de son Pôle RH – Formation, un plan de développement des compétences est établi chaque année à partir des besoins exprimés lors d'entretiens réalisés auprès des managers et de leurs équipes. Ainsi, sont identifiés les besoins spécifiques des métiers et en lien avec les exigences réglementaires applicables. Une enveloppe d'environ 1 million d'euros est allouée chaque année pour atteindre nos objectifs : Cf. « Plan de développement des compétences ».

Notre cadre de référence, prévoit également que : « Le facteur humain constitue un élément essentiel du projet de RAGT, le logo de la Société illustre d'ailleurs bien cette préoccupation. (...) Le facteur humain sera également toujours mis en avant dans les projets d'évolution de l'entreprise comme dans sa vie quotidienne. Ainsi l'emploi du personnel permanent sera une préoccupation majeure dans tout projet de l'entreprise. » : Cf. « Promouvoir l'emploi permanent ».

La fidélisation des collaborateurs est cultivée au quotidien avec les valeurs du Groupe mais aussi par son histoire : Cf. « Centenaire RAGT : un évènement fédérateur ».

Pour finir le Groupe RAGT a pour objectif de maintenir le pourcentage de la masse salariale alloué à la formation (dont la part du plan « Général »), et le pourcentage de postes occupés en CDI, soit les deux indicateurs de performance suivis pour mesurer la maîtrise du risque décrit plus haut.

Le Groupe s'engage également à renforcer continuellement sa politique RH et améliorer ses processus & outils RH pour l'atteinte des objectifs déterminés.

Nos actions :

Plan de développement des compétences

Pour rappel, le plan de développement des compétences est segmenté en deux parties : le « Général » et le « Réglementaire » (Cf. DPEF 18/19).

Pour l'année 2019, nous pouvons observer une amélioration de la part (au regard des coûts de formations) du plan de développement des compétences Général (64% en 2019 contre 60% en 2018).

Cette amélioration s'explique par une baisse du nombre d'actions de formations réglementaires liée à un volume de recyclages moins important, pouvant varier chaque année en fonction de leur périodicité. Pour autant le nombre de collaborateurs formés est en augmentation, ce qui s'explique par l'optimisation des sessions de formation, et une durée de stage plus courte.

Concernant le plan « Général » (regroupant l'ensemble des formations adaptées aux besoins spécifiques des différents métiers du Groupe), elles ont progressé par rapport à l'année 2018.

Les formations techniques, représentant la part la plus importante du plan, sont en progression de 2 points (30% du plan Général en 2019 contre 28% en 2018). Il est nécessaire de promouvoir ces actions pour maintenir et développer les savoirs, les connaissances et les compétences de nos collaborateurs.

Aussi sur cet exercice, nous avons renforcé notre politique incitative pour le montage de modules de formations internes, notamment en collaboration avec le service CID, la Direction des Systèmes d'Informations, les activités de la Recherche, la Production et la Qualité.

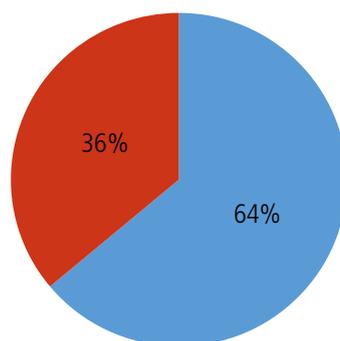
Au regard du développement continu du Groupe à l'international, nous avons le souhait d'accompagner nos collaborateurs à l'apprentissage des langues (20% du plan Général en 2019 contre 18% en 2018).

Nous observons la plus grande progression pour les formations management (16% du plan Général en 2019 contre 11% en 2018, soit une progression de 5 points).

Cela s'explique par la mise en place de programmes et de projets spécifiques pour les comités de direction, autrement dit « top management », mais aussi par le maintien des formations des managers au quotidien. Elles jouent un rôle décisif dans la performance et la compétitivité de l'entreprise.

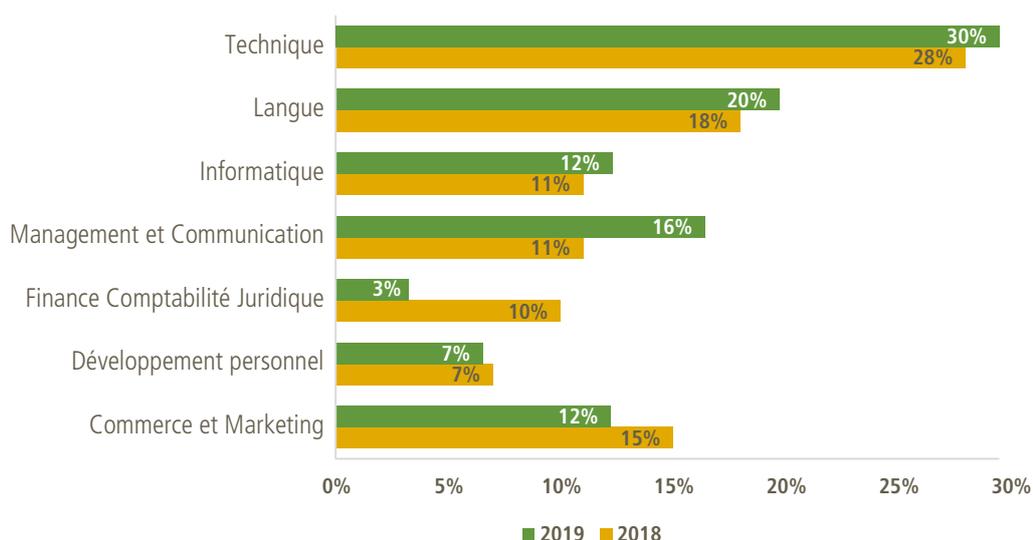
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Répartition
des coûts de formations 2019



- Plan de Développement des Compétences Général
- Plan de Développement des Compétences Réglementaire

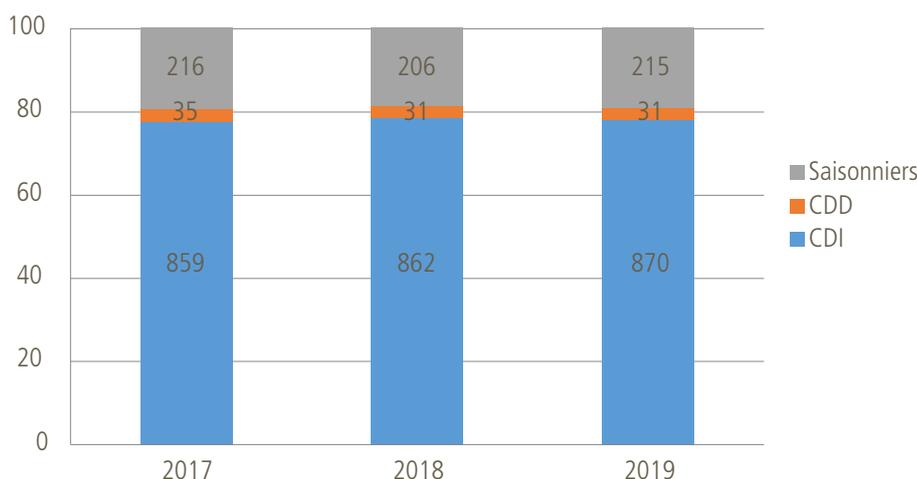
Comparatif 2018-2019
des coûts de formations
Plan de Développement des compétences Général



Promouvoir l'emploi permanent

Pour l'année 2019, nous comptabilisons pour l'UES du Groupe RAGT 78 % de postes occupés en CDI en moyenne mensuelle, contre 78.4% en 2018, soit une quasi stabilité, expliquée pour partie par une progression de la part des saisonniers inhérente à nos activités.

Effectif par type de contrat (en moyenne mensuelle)



Centenaire RAGT : un évènement fédérateur

Pour célébrer son centenaire, le Groupe RAGT né officiellement le 22 février 1919, a organisé différents événements au cours de la première semaine de juillet 2019. Ces évènements se sont déroulés au cœur du territoire qui a vu naître le Groupe.

Ainsi, le mardi 2 juillet, journée dédiée à l'actionariat du Groupe, plus de 500 personnes sont venues participer à la Journée de Célébration qui s'est déroulée en trois temps : une partie protocolaire le matin, la visite de la Vitrine des Métiers de RAGT pendant l'après-midi et pour finir, une soirée anniversaire.

Fil conducteur de cette semaine de célébration, la Vitrine des Métiers, implantée sur le site de recherche de RAGT 2n à Druelle, a permis de décrire sur 3200 m² en 10 ateliers, l'ensemble des activités de RAGT, l'historique et les innovations développées au fil du temps. Près de 150 personnes ont participé à la création des 250 outils de communication.

L'anniversaire du Groupe RAGT a été également dédié à ses collaborateurs et plus de 700 d'entre eux, venus du monde entier, ont répondu à l'invitation et participé aux festivités du jeudi 4 juillet toujours sur le site de Druelle.

Cette semaine fut également l'occasion de réunir les collaborateurs par société lors des conventions de tous les métiers. Animées par les directeurs, rythmées par les interventions de cadres dirigeants sur des sujets novateurs, ces conventions se voulaient à la fois pédagogiques mais aussi fédératrices.

Ces évènements ont fait l'unanimité auprès des collaborateurs qui ont exprimé leur enthousiasme et leur envie de faire perdurer cette dynamique collective autour de moments forts pour le Groupe.



TABLEAU DES INDICATEURS

Risques	Type d'indicateurs	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels
Transition des modèles agricoles	Résultat	238	Nombre d'actions de formation auprès des agriculteurs réalisées par le service CID	RAGT Plateau Central / Service CID	Exercice 19/20
	Résultat	+12,26%	Evolution (en %) du nombre d'actions de formation auprès des agriculteurs, réalisées par le service CID, au regard du précédent exercice	RAGT Plateau Central / Service CID	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	+53,13%	Evolution (en %) du chiffre d'affaires de notre offre Bio, au regard du précédent exercice	RAGT Plateau Central / Service BIO	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Performance (KPI)	19/20 : 2759T 18/19 : 2665T	Volumes de plantes de services (en tonnes) produites et commercialisés par RAGT Semences et ses filiales commerciales	RAGT Semences et ses filiales commerciales	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	19/20 : 109,08T 18/19 : 101,15T 17/18 : 77,43T	Volumes de plantes de service (en tonnes) commercialisées par RAGT Plateau Central et Terrya	RAGT Plateau Central et Terrya	Exercice 19/20 Exercice 18/19 Exercice 17/18
Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire	Performance (KPI)	100%	Taux de certification de nos sites Filières Végétales (collecte, stockage, commercialisation et transport) au référentiel CSA-GTP	RAGT Plateau Central / Filières Végétales	Exercice 19/20
	Performance (KPI)	19/20 : 100% 18/19 : 67%	Taux de certification de nos usines de fabrication d'aliments au référentiel RCNA	Prodial, Promash	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Performance (KPI)	76%	Taux de certification des fournisseurs Prodial et Promash sur un référentiel qualité	Prodial, Promash	Exercice 19/20
	Résultat	394T de lin et 90T de féveroles	Volumes (en tonnes) des productions de semences pour la filière Bleu Blanc Cœur (VALOREX)	RAGT Plateau Central (Filières Végétales) / Promash	Exercice 19/20
	Performance (KPI)	Près de 1800T	Volume de blé stocké sans insecticide (en tonnes)	RAGT Plateau Central (Filières Végétales)	Exercice 19/20
Aléas climatiques	Performance (KPI)	19/20 : 17,4% 18/19 : 18%	Part (en %) du chiffre d'affaires de RAGT Semences investi dans la recherche	RAGT Semences et RAGT 2n	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	19/20 : 29356 d 18/19 : 31310 d	Evolution des ventes de la gamme FORTIFY maïs (en doses) en France	RAGT Semences	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	+110%	Evolution (en %) du nombre de parcelles d'expérimentation maïs en Ukraine entre 2019 et 2020	RAGT Semences	Année civile 2020 Année civile 2019
Transformation digitale	Résultat	19/20 : 43 18/19 : 31	Nombre de nouvelles souscriptions à l'offre SMAG FARMER sur l'exercice	RAGT Plateau Central / Service CID	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	19/20 : 186 18/19 : 162	Nombre d'abonnés à l'offre SMAG FARMER à la clôture de l'exercice	RAGT Plateau Central / Service CID	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	19/20 : +15% 18/19 : +20,9%	Evolution (en %) du nombre d'abonnés à l'offre SMAG FARMER au regard du précédent exercice	RAGT Plateau Central / Service CID	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	129	Nombre d'agriculteurs connectés en permanence à RAGT via l'application PERFARMER	RAGT Plateau Central / Filières Végétales	Exercice 19/20

Risques	Type d'indicateurs	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels
Evolution réglementaire	A définir avec l'OTI	5,20%	Taux de participations (en %) aux organisations interprofessionnelles et professionnelles	Groupe RAGT France*	Exercice 19/20
Perte de la biodiversité	Performance (KPI)	2019 : 11,74% 2018 : 9,16% 2017 : 8,27%	Part (en %) du nombre de CEPP obtenus en 2019 au regard de l'objectif du législateur à l'horizon 2021, en comparaison avec 2018 et 2017	Groupe RAGT France*	Année civile 2019 Année civile 2018 Année civile 2017
Consommation d'énergies non renouvelables	Résultat	2019 : 20 774 154 kWh 2018 : 21 982 419 kWh	Consommation annuelle en électricité (en kWh) des sites français du Groupe RAGT	Groupe RAGT France*	Année civile 2019 Année civile 2018
	Résultat	2019 : 37T 2018 : 30T	Tonnages collectés en 2019 et 2018 pour la filière ADIVALOR	RAGT Plateau Central	Année civile 2019 Année civile 2018
Epuisement des ressources naturelles et production de déchets	Résultat	19/20 : 564T 18/19 : 509T	Tonnes d'agropellets CALYS vendus	RAGT Energie	Exercice 19/20 Exercice 18/19
	Résultat	2019 : 7 257 428 KG	Volume déchets produits (en kg) sur l'année civile 2019	Groupe RAGT France* Hors LGDF / Terrya / Prodial Rignac / Promash	Année civile 2019
	Performance (KPI)	2019 : 1%	Part (en %) de déchets dangereux produits sur l'année civile 2019	Groupe RAGT France* Hors LGDF / Terrya / Prodial Rignac / Promash	Année civile 2019
	Performance (KPI)	2019 : 11%	Taux de valorisation (en %) des déchets produits sur l'année civile 2019	Groupe RAGT France* Hors LGDF / Terrya / Prodial Rignac / Promash	Année civile 2019
Pollution des milieux	Performance (KPI)	19/20 : 67% 18/19 : 67%	Part (en %) de camions répondant aux normes Euro 5 / Euro 6 pour le Groupe en France	Groupe RAGT France*	Exercice 19/20 Exercice 18/19
Santé, Sécurité et Conditions de Travail	Performance (KPI)	2019 : 18,3 2018 : 12,1	Taux de Fréquence (TF) (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000) / nombre d'heures travaillées	Groupe RAGT France*	Année civile 2019 Année civile 2018
	Performance (KPI)	2019 : 0,29 2018 : 0,5	Taux de Gravité (TG) (nombre de jours d'arrêt de travail * 1 000) / Nombre d'heures travaillées	Groupe RAGT France*	Année civile 2019 Année civile 2018
Développement des compétences et fidélisation des collaborateurs	Performance (KPI)	2019 : 2,83 % 2018 : 2,69%	Part (en %) de la masse salariale alloué à la formation	UES RAGT**	Année civile 2019 Année civile 2018
	Performance (KPI)	2019 : 78% 2018 : 78,4% 2017 : 77,4% 2016 : 76,5%	Part (en %) de CDI sur l'effectif 2018 de l'UES du Groupe RAGT	UES RAGT**	Année civile 2019 Année civile 2018

Pour l'exercice 19/20, le Groupe RAGT a sollicité dans le cadre de l'élaboration de sa DPEF, ses filiales à l'international, nous retrouvons ainsi deux actions tangibles portées par RAGT Seeds UK, filiale de RAGT Semences.

Le Groupe RAGT se fixe pour objectif d'améliorer continuellement ses politiques, ainsi que son périmètre de Reporting/consolidation RSE, dans le cadre du déploiement d'autres Reporting consolidés à l'échelle du Groupe.

*Groupe RAGT France : RAGT SA / RAGT Energie / RAGT Plateau Central / Prodial / Terrya / Promash / RAGT Semences / RAGT 2n / Les Gazons de France

**UES RAGT : RAGT SA / RAGT Energie / RAGT Plateau Central / Prodial / RAGT Semences / RAGT 2n

ITEMS OBLIGATOIRES

L'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, prévoit des informations dites « obligatoires ». Le tableau ci-dessous décrit dans quelles mesures ces informations ont été développées au sein de notre DPEF au regard des travaux de hiérarchisation des risques :

Informations dites « obligatoires »	DPEF RAGT 2019-2020
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit.	Ces informations sont développées au sein de l'axe « Agir et entreprendre pour améliorer notre empreinte environnementale »
Les engagements sociétaux en faveur : 1- du développement durable, 2- de l'économie circulaire, 3- de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, 4- du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.	<p>1- Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une agriculture adaptée aux mutations structurelles du climat et du marché • Agir et entreprendre pour améliorer notre empreinte environnementale • Protéger et développer les compétences de nos collaborateurs <p>2- Nos engagements en faveur de l'économie circulaire sont développés au sein du risque « Epuisement des ressources naturelles et production de déchets ».</p> <p>3- Nos engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire sont introduits par le risque « Aléas climatiques ».</p> <p>4- Nos engagements en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable sont introduits par les risques « Transition des modèles agricoles » et plus spécifiquement par le risque « Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire ».</p> <p>Le bien-être animal n'est pas développé en tant que risque dit « principal » pour cette DPEF, au regard des travaux de hiérarchisation des risques.</p>
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés.	Cette information est introduite par les deux risques sociaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Santé, Sécurité et Conditions de travail », • « Développement des compétences et fidélisation des collaborateurs ».
Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.	Tout comme le bien-être animal, le risque « Assurer une égalité de traitement pour tous nos collaborateurs » n'est pas ressorti comme « principal » pour notre Groupe, à l'issue des travaux de hiérarchisation.

ABREVIATIONS-SIGLES-ACRONYMES

AB	Agriculture Biologique	PGRP	Plan de Gestion du Risque Phytosanitaire
ACV	Analyse du Cycle de Vie	QSE	Qualité Sécurité Environnement
ANAMSO	L'ANAMSO assure la représentation des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses	RCNA	Référentiel de Certification Nutrition Animale
BBC	Bleu Blanc Cœur	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité	RISE	RAGT INFORMATION SYSTEM FOR EUROP
CEPP	Certificat d'Economie de Produits Phytosanitaires	RMSI	Référent Métier Systèmes d'Informations
CID	Conseil Innovation Développement	RPS	Risques psychosociaux
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie	RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	RSV	Règlement Santé des Végétaux
COSIM	Comités Systèmes d'Informations Métier	SDP	Stimulateurs de Défense des Plantes
CSA-GTP	Charte Sécurité Alimentaire/Good Trading Practice	SME	Système de Management Environnemental
CSE	Comité Social et Economique	SNAPS	Substances Naturelles Alimentaires Prohibées
CTE	Contrat de Transition Energétique	SNIA	Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale
DPEF	Déclaration de Performance Extra Financière	SOC	Service Officiel de Contrôle et de Certification des semences
DREAL	"Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement"	SSCT	Santé Sécurité et Conditions de Travail
DSI	Direction des Systèmes d'Informations	STNE	Socle Technique de Nutrition Equine
EEV	Norme européenne intitulée "véhicule plus respectueux de l'environnement (EEV)"	STNO	Socle Technique « Nourri sans OGM < 0.9% »
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles	TF	Taux de Fréquence
GED	Gestion Electronique de Documents	TG	Taux de Gravité
GES	Gaz à Effet de Serre	UES	Union Economique et Sociale
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point	UFS	Union Française des Semenciers
HSCT	Hygiène Sécurité et Conditions de Travail		
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		
INRAE	INRAE, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est né le 1er janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique et Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture		
JNO	Jaunisse Nanisante de l'Orge		
KWH	Kilowatt-heure		
LGDF	Les Gazons De France		
OAD	Outils d'Aide à la Décision		
ONU	Organisation des Nations unies		
PAC	Politique Agricole Commune		
PAE	Programme d'Aide aux Employés		
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial		



Société « **ROUERGUE - AUVERGNE - GÉVAUDAN - TARNAIS** »

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 657 036 €
RCS Rodez 425 780 434



Rue Emile Singla - BP 3331 - F - 12033 RODEZ Cedex 9
Tél : +33 565 734 100 • Fax : +33 565 734 184
www.ragt.fr • e-mail : accueil@ragt.fr